

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, October 26, 2023

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 11:31 a.m. [ET] to examine Bill C-35, An Act respecting early learning and child care in Canada.

Senator Ratna Omidvar (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I would like to begin by welcoming members of the committee, our witnesses and members of the public watching our proceedings. My name is Ratna Omidvar, and I am the chair of this committee.

Before we begin, I would like to go around the table and introduce the senators to the witnesses and the public.

Senator Osler: Good morning. Gigi Osler, senator from Manitoba.

[*Translation*]

Senator Cormier: Good morning. Senator René Cormier from New Brunswick. Welcome.

[*English*]

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard, Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Good morning. Senator Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

Senator Moodie: Rosemary Moodie, Ontario.

Senator Seidman: Good morning, Judith Seidman, Montreal, Quebec.

[*Translation*]

Senator Mégie: Good morning. Marie-Françoise Mégie from Montréal, Quebec.

[*English*]

The Chair: Thank you, colleagues.

Our first panel is online, and we welcome all of you. Thank you for taking the time to provide us with your perspectives. We welcome via Zoom Hélène Gosselin, Chair of the board,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 26 octobre 2023

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 11 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-35, Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada.

La sénatrice Ratna Omidvar (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue aux membres du comité, aux témoins et aux membres du public qui suivent nos délibérations. Je m'appelle Ratna Omidvar, et je suis la présidente du comité.

Avant de commencer, j'aimerais faire un tour de table et présenter les sénateurs aux témoins et au public.

La sénatrice Osler : Bonjour. Gigi Osler, sénatrice du Manitoba.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Bonjour. Sénateur René Cormier, du Nouveau-Brunswick. Bienvenue.

[*Traduction*]

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Bonjour. Sénatrice Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Moodie : Rosemary Moodie, de l'Ontario.

La sénatrice Seidman : Bonjour, Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Bonjour. Marie-Françoise Mégie, de Montréal, au Québec.

[*Traduction*]

La présidente : Je vous remercie, chers collègues.

Notre premier groupe de témoins est en ligne. Nous vous souhaitons à tous la bienvenue. Merci de prendre le temps de nous faire part de vos points de vue. Nous accueillons

Association québécoise des centres de la petite enfance; Sylvia Martin-Laforge, Director General, Quebec Community Groups Network; and Élise Bonneville, Director, Collectif petite enfance. Thank you for joining us today. You will have five minutes allocated for your opening statements, followed by questions from our members.

[Translation]

Hélène Gosselin, President of the Board of Directors, Association québécoise des centres de la petite enfance: Good morning. My name is Hélène Gosselin and I'm President of the Board of Directors of the Association québécoise des centres de la petite enfance, the AQCPE.

As an expert body in early childhood, the AQCPE provides leadership in representing, promoting and supporting a quality CPE/BC, an early childhood centre network, for children aged 0 to 5.

Thank you for inviting us to share our experience in Quebec.

Two years after the federal government's announcement, the stakes are still high, as Quebec and the rest of Canada grapple with a critical shortage of child care spaces and a shortage of manpower. Now more than ever, it's important not to give in to the temptation to move too fast at the expense of quality.

Why put so much emphasis on service quality? Because it's much more than a work-life balance measure. Child care services are not an extension of the home. The objectives go far beyond simply ensuring that toddlers are busy and safe.

It's about building a social fabric around the child and his or her family. It means overcoming a language delay before school starts. It's enabling a family to break the cycle of poverty. There are as many examples as there are stories, but each story has an impact on our society.

This requires child development professionals who are able to capture the infinite nuances and act at the right moment. It requires special training, skills and abilities. It also requires what we call "structural quality": premises, equipment, management that accompanies and supports educational staff, links with community organizations and the health and social services network.

We are also pleased to see the clarifications that have been added following the parliamentary committee study to specify the importance of high-quality services and evidence-based

Mme Hélène Gosselin, présidente du conseil d'administration de l'Association québécoise des centres de la petite enfance, Mme Sylvia Martin-Laforge, directrice générale du Quebec Community Groups Network, et Mme Élise Bonneville, directrice du Collectif petite enfance. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui. Vous disposerez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi les membres du comité vous poseront des questions.

[Français]

Hélène Gosselin, présidente du conseil d'administration, Association québécoise des centres de la petite enfance : Bonjour. Je m'appelle Hélène Gosselin et je suis présidente du conseil d'administration de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE).

À titre d'experte en petite enfance, l'AQCPE exerce un leadership dans la représentation, le rayonnement et l'accompagnement d'un réseau éducatif de CPE/BC de qualité pour les enfants de 0 à 5 ans.

Nous vous remercions de nous avoir invités à témoigner de l'expérience québécoise.

Deux ans après l'annonce du gouvernement fédéral, les enjeux sont toujours d'actualité, alors que le Québec et le reste du Canada sont aux prises avec un manque criant de places en garderie et une pénurie de main-d'œuvre. Il est, plus que jamais, important de ne pas céder à la tentation de faire trop vite au détriment de la qualité.

Pourquoi mettre autant l'accent sur la qualité des services? Parce qu'il s'agit bien plus que d'une mesure de conciliation travail-famille. Les services éducatifs à l'enfance ne sont pas une extension de la maison. Les objectifs dépassent largement la simple assurance selon laquelle les tout-petits sont occupés et en sécurité.

C'est un véritable tissu social que l'on place autour de l'enfant et de sa famille. C'est surmonter un retard de langage en amont de l'école. C'est permettre à une famille de briser le cycle de la pauvreté. Il y a autant d'exemples qu'il y a de témoignages, mais chaque histoire a une incidence sur notre société.

Cela exige des professionnels du développement de l'enfant, qui sont capables de capter les infinies nuances et d'être en mesure d'agir au bon moment. Cela exige une formation adaptée, des compétences et des aptitudes particulières. Cela demande aussi ce qu'on appelle la « qualité structurelle » : les lieux, le matériel, une gestion qui accompagne et soutient le personnel éducateur, des liens avec des organismes communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux.

Nous sommes d'ailleurs heureux de voir les précisions qui ont été ajoutées à la suite de l'étude en comité parlementaire dans le but de spécifier l'importance d'avoir des services de haute

practices. We also appreciate the clarification concerning vulnerable clientele, who benefit most from access to quality environments.

These amendments support the guiding principles that led to the creation of the CPE network: accessibility, universality and quality. To achieve these objectives, experience has shown that only one model is capable of fulfilling this mandate.

The network of early childhood centres was built on popular, non-profit daycare centres. It's a model for and by the community, managed by boards of directors made up mostly of parent-users, and detached from financial concerns. This structure has a direct impact on quality levels. With the compulsory quality assessment, we are in a position to situate the different models. There is a clear difference between for-profit models and the CPE model. Even with identical funding, as is currently the case between CPEs and subsidized private daycares, the gap is 30% in favour of CPEs.

However, the network has been dependent on political trends, and its development has been chaotic. This has led to a proliferation of models, which in turn has reduced the positive impact.

To our counterparts in other provinces, we say: You have the opportunity to choose today the model that will enable you to achieve your objectives efficiently. This decision must be clear, scientifically based and impervious to political direction.

With this in mind, we welcome the creation of a national advisory committee and the introduction of an annual report, which will be able to flesh out reflections on early learning. It makes sense to be able to track the progress of the network's deployment and its effects, to avoid making decisions based on perceptions.

Likewise, the desire to secure investments in early childhood is, in our view, a recognition of the importance they hold for the population. While respecting provincial jurisdictions, we see this bill as a bulwark against economic and political vagaries.

Quebec's experience and numerous national and international studies speak for themselves: Investing in early childhood is a win-win situation for society. We hope that you, senators, will support this approach.

Thank you for your attention.

[English]

The Chair: Thank you very much, Ms. Gosselin.

qualité et des pratiques basées sur des données probantes. De même, nous apprécions les précisions concernant les clientèles vulnérables, qui sont celles qui bénéficient le plus de la fréquentation de milieux de qualité.

Ces amendements viennent appuyer les principes directeurs qui ont mené à la création du réseau des CPE, soit l'accessibilité, l'universalité et la qualité. Pour atteindre ces objectifs, l'expérience nous a montré qu'un seul modèle est en mesure de remplir ce mandat.

Le réseau des centres de la petite enfance s'est bâti sur les garderies populaires, à but non lucratif. C'est un modèle pour et par la communauté, géré par des conseils d'administration composés en majorité de parents-utilisateurs et détachés de la logique pécuniaire. Cette structure a une incidence directe sur le niveau de qualité. Avec l'évaluation obligatoire de la qualité, nous sommes en mesure de situer les différents modèles. Il en ressort une nette différence entre les modèles à but lucratif et le modèle des CPE. Même avec un financement identique, comme c'est actuellement le cas entre les CPE et les garderies privées subventionnées, l'écart est de 30 % en faveur des CPE.

Le réseau a toutefois été tributaire des tendances politiques et son développement s'est fait de façon chaotique. Cela a engendré la multiplication des modèles et cela a, par le fait même, atténué les retombées positives.

Ainsi, nous nous adressons à nos homologues des autres provinces : vous avez l'occasion de choisir dès aujourd'hui le modèle qui vous permettra d'atteindre vos objectifs avec efficacité. Cette décision se doit d'être claire, fondée sur des bases scientifiques et perméable aux orientations politiques.

En ce sens, nous voyons d'un bon œil la création d'un comité consultatif national et l'introduction d'un rapport annuel qui pourront étoffer les réflexions à l'égard de l'apprentissage des jeunes enfants. Être en mesure de suivre l'évolution du déploiement du réseau et de ses effets tombe sous le sens pour éviter de prendre des décisions basées sur des perceptions.

De même, la volonté de sécuriser les investissements en petite enfance est, selon nous, une reconnaissance de l'importance qu'ils revêtent pour la population. Dans le respect des compétences des provinces, nous voyons dans ce projet de loi un rempart contre les aléas économiques et politiques.

L'expérience du Québec et les nombreuses études nationales et internationales parlent d'une même voix : c'est tout à fait gagnant pour une société d'investir en petite enfance. Nous espérons que vous, sénateurs, irez en ce sens.

Je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

La présidente : Merci beaucoup, madame Gosselin.

Sylvia Martin-Laforge, Director General, Quebec Community Groups Network: Good morning, Senator Omidvar, Senator Cordy and honourable members of the committee. There are some familiar faces on this committee. I am very pleased to see Senator Seidman, who is a great champion for English-speaking Quebec in this chamber, and Senator Cormier, the chair of the Official Languages Committee, who has demonstrated a personal commitment to learning more about our community and whose door is always open to us. I'm also pleased to be at the table with such expert leaders from the Quebec sector of early learning and child care, or ELCC. Good morning, ladies.

This is the first time we have appeared before this committee, so please allow me to briefly introduce our organization and the community we serve.

Founded in 1995, the Quebec Community Groups Network, or QCGN, is a not-for-profit organization linking English-language groups and people across Quebec. Canada's English linguistic minority, which is referred to collectively as the English-speaking community of Quebec, numbered 1.2 million people at the time of the last census — more than half of all Canadians who live in an official language minority community.

As a centre of evidence-based expertise and collective action, the QCGN identifies, explores and addresses strategic issues affecting the development and vitality of the English-speaking community of Quebec. We also provide backbone support to a community development process that identifies and helps the community move toward achieving common priorities. We work well — mostly — with all levels of government, helping them understand these priorities so that they may take positive measures that meet our unique needs.

The QCGN normally works at a strategic policy level. However, English-speaking Quebec does not have a community-based advocacy organization specializing in the early learning and child care sector, which is why we were pleased to accept your invitation to appear here today. We acknowledge the invaluable research support provided by the Community Health and Social Services Network, CHSSN, in the preparation of this brief, and we note that they also work with Ms. Gosselin and Ms. Bonneville.

Let me assure you that many organizations in our network, like the Quebec Federation of Home & Schools Association and English Parents' Committee Association, are especially interested in seeing progress on this file.

Sylvia Martin-Laforge, directrice générale, Quebec Community Groups Network : Bonjour, sénatrice Omidvar, sénatrice Cordy et honorables membres du comité. Il y a des visages familiers qui siègent. Je suis ravie de voir la sénatrice Seidman, qui est une grande championne du Québec anglophone à la Chambre, et le sénateur Cormier, président du Comité des langues officielles, qui a fait preuve d'un engagement personnel à en apprendre davantage sur notre communauté et dont la porte nous est toujours ouverte. Je suis également heureuse de participer aux discussions avec ces expertes du secteur québécois de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, ou AGJE. Bonjour, mesdames.

C'est la première fois que notre organisation comparait devant le comité, alors permettez-moi de vous la présenter brièvement, ainsi que la communauté que nous servons.

Le Quebec Community Groups Network, ou QCGN, est un organisme sans but lucratif qui a été fondé en 1995 et qui relie les groupes et les gens anglophones de partout au Québec. La minorité anglophone du Canada, qu'on appelle collectivement la communauté anglophone du Québec, comptait 1,2 million de membres au moment du dernier recensement; c'est plus de la moitié des Canadiens qui vivent dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

En tant que centre d'expertise fondée sur des données probantes et d'action collective, le QCGN cerne, étudie et règle les problèmes stratégiques qui touchent le développement et la vitalité de la communauté anglophone du Québec. Nous offrons également un soutien de base à un processus de développement communautaire qui établit des priorités communes et aide la communauté à progresser vers leur réalisation. Nous travaillons bien — dans la plupart des cas — avec tous les ordres de gouvernement et les aidons à comprendre ces priorités pour qu'ils puissent prendre des mesures positives qui répondent à nos besoins uniques.

Normalement, le QCGN travaille au niveau de la politique stratégique. Cependant, le Québec anglophone n'a pas d'organisme communautaire de défense des droits spécialisé dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, et c'est pourquoi nous avons accepté avec plaisir votre invitation à comparaître aujourd'hui. Nous soulignons le précieux soutien à la recherche fourni par le Réseau communautaire de santé et de services sociaux — le RCSSS — dans la préparation de ce mémoire, et nous précisons que ces gens travaillent également avec Mmes Gosselin et Bonneville.

Permettez-moi de vous assurer que de nombreux organismes de notre réseau, comme la Fédération québécoise des associations foyers-écoles et l'English Parents' Committee Association, souhaitent particulièrement voir des progrès dans ce dossier.

The brief that we submitted in support of your study provides some insight into the challenges faced by English-speaking Quebecers to access early learning and child care services in English in Quebec. It also provides evidence that the effects of these challenges are mostly felt by women living below the poverty line.

The brief goes into some detail on the Government of Canada's new commitments under the recently amended Official Languages Act, which, because of its quasi-constitutional nature, will affect the implementation of Bill C-35. Bill C-35 makes specific reference to this obligation in clause 7.

The Government of Canada has new obligations under the Official Languages Act to consult with and take more clearly defined positive measures to enhance the vitality of English-speaking Quebec. These new duties apply to intergovernmental agreements involving the federal spending power. Federal obligations are attached to federal taxpayer money.

Quebec is a proud national and international leader in early learning and child care. It has demonstrated the societal benefits of providing affordable services.

However, not all segments of Quebec society have benefited equally from these programs. English-speaking Quebecers, especially those who can least afford it, continue to face challenges accessing inclusive and high-quality early learning and child care programs and services regardless of where they live. The Government of Canada has a responsibility to assist Quebec in closing these gaps, especially as they affect communities of interest identified in Bill C-35's guiding principles, including the English-speaking community of Quebec.

It takes significant resources for communities of interest to participate in consultative mechanisms like the National Advisory Council on Early Learning and Child Care. Compensation should be provided by the federal partner to ensure the policy capacity exists in communities, not just in Quebec but in other provinces as well, to engage in evidence-based discussions. Moreover, the governance of consultative mechanisms must share power, not further bolster the immense power of the executive branch of government.

Thank you and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much. Ms. Bonneville, please go ahead.

Le mémoire que nous avons présenté à l'appui de votre étude donne un aperçu des défis que doivent relever les Québécois anglophones pour avoir accès à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en anglais au Québec. Il fournit également la preuve que les effets de ces défis sont surtout ressentis par les femmes vivant sous le seuil de la pauvreté.

Le mémoire aborde en détail les nouveaux engagements du gouvernement du Canada au titre de la Loi sur les langues officielles qui a récemment été modifiée, lesquels, en raison de sa nature quasi constitutionnelle, influenceront sur la mise en œuvre du projet de loi C-35. Ce projet de loi fait expressément référence à cette obligation à l'article 7.

Sous le régime de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement du Canada a de nouvelles obligations en matière de consultation et de prise des mesures positives plus clairement définies pour favoriser l'épanouissement du Québec anglophone. Ces nouvelles obligations s'appliquent aux accords intergouvernementaux portant sur le pouvoir fédéral de dépenser. Les obligations fédérales sont liées à l'argent des contribuables fédéraux.

Le Québec est un fier chef de file national et international en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Il a démontré les avantages sociétaux de la prestation de services abordables.

Cependant, ce ne sont pas tous les segments de la société québécoise qui bénéficient également de ces programmes. Les Québécois anglophones, en particulier ceux qui peuvent le moins se le permettre, ont encore de la difficulté à accéder à des programmes et à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants inclusifs et de grande qualité, peu importe où ils vivent. Le gouvernement du Canada a la responsabilité d'aider le Québec à combler ces lacunes, surtout en ce qui concerne les communautés d'intérêts identifiées dans les principes directeurs du projet de loi C-35, notamment la communauté anglophone du Québec.

Il faut des ressources importantes pour que les communautés d'intérêts puissent participer à des mécanismes de consultation comme le Conseil consultatif national sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le partenaire fédéral devrait offrir une compensation afin de s'assurer que les collectivités, non seulement au Québec, mais aussi dans d'autres provinces, ont la capacité politique nécessaire pour participer à des discussions fondées sur des données probantes. De plus, la gouvernance des mécanismes de consultation doit partager le pouvoir, et non renforcer davantage l'immense pouvoir de l'exécutif.

Je vous remercie, et je serai heureuse de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup. Madame Bonneville, vous avez la parole.

[*Translation*]

Elise Bonneville, Director, Collectif petite enfance: Thank you. Senators, first of all, I'd like to thank you for welcoming me here today as a representative of the Collectif petite enfance.

The Collectif petite enfance has 23 national members across Quebec, bringing together thousands of people who work for young children and their families. Together, we share a common goal: to make early childhood a societal priority.

The collective positions itself as the voice of Quebec's toddlers, and aims to put in place the conditions for success that will ensure their full development, well-being and future, from early pregnancy to age 5.

The members of the collective come from different networks in Quebec and have different areas of expertise. Community, associative, perinatal, research, municipal, First Nations and immigrant communities are all members of the Collectif petite enfance.

We are flattered by your invitation, and we humbly hope that by pooling the diverse expertise of the Collectif's members, we will be able to add to your reflections on the bill we are discussing today, Bill C-35, An Act respecting early learning and child care in Canada.

Before we begin, I'd like to make it clear that the Collectif petite enfance cannot be considered an expert on the deployment of Quebec's network of early learning and child care services. It's conceivable that some questions could be addressed directly to more specialized members. In fact, some members of the collective took part in the consultations and were heard by the House. Today, we see a good example of this. It was important for me to mention it.

As for our comments on the proposed legislation, I must tell you right away that we were pleased to find several terms in it that are very important when it comes to services offered to children and, by extension, their parents. If you'll allow me, I'd like to make a few comments about some of these terms that we've highlighted and that are fundamental to us.

First, there's the term "high quality." It's very interesting that the legislator has decided to insist on this notion. It has been emphasized from the outset in other speeches given before ours. Indeed, the quality of child care services is essential if we want

[*Français*]

Elise Bonneville, directrice, Collectif petite enfance : Merci. Mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, je tiens d'abord à vous remercier de m'accueillir aujourd'hui à titre de représentante du Collectif petite enfance.

Le Collectif petite enfance regroupe 23 membres nationaux sur le territoire du Québec qui rallient des milliers de personnes qui œuvrent pour la petite enfance et leurs familles. Ensemble, nous avons un objectif commun, soit de faire de la petite enfance une priorité sociétale.

Le collectif se positionne comme le porte-voix des tout-petits du Québec et vise la mise en place des conditions de succès assurant leur plein développement, leur bien-être et leur avenir, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans.

Les membres du collectif viennent de différents réseaux au Québec et ont différentes expertises. Les milieux communautaires, associatifs, périnataux, de la recherche, municipaux, les communautés des Premières Nations, ainsi que celles issues de l'immigration sont des membres du Collectif petite enfance.

Nous sommes flattés de l'invitation que vous nous avez faite et nous espérons humblement que la mise en commun des expertises diverses et variées des membres du collectif pourront ajouter une pierre aux réflexions supplémentaires quant au projet de loi qui fait l'objet des travaux d'aujourd'hui, soit le projet de loi C-35, Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada.

Avant de commencer la réflexion, je tiens à préciser que le Collectif petite enfance ne peut être considéré comme un expert en matière de déploiement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance du Québec. On peut penser que certaines des questions pourront être adressées directement à des membres plus spécialisés. D'ailleurs, certains membres du collectif ont participé aux consultations et ont été entendus par la Chambre. On en voit aujourd'hui un bon exemple. C'était important pour moi de le mentionner.

Quant à nos observations sur le texte de loi proposé, je dois vous dire d'emblée que nous avons été heureux d'y retrouver plusieurs termes qui sont très importants lorsqu'il est question de services offerts aux enfants et, par extension, à leurs parents. Si vous me le permettez, j'aimerais faire quelques commentaires au sujet de certains de ces termes que nous avons soulignés et qui sont fondamentaux pour nous.

Il y a d'abord le terme « haute qualité ». Il est très intéressant que le législateur décide d'insister sur cette notion. On l'a souligné d'emblée dans les autres allocutions qui ont été prononcées avant la nôtre. En effet, la qualité des services à

this investment — because it really is an investment in tomorrow's society — to be effective, relevant and even profitable.

I won't be telling you anything new if I tell you that a great deal is at stake between the ages of 0 and 5. This period is exceptionally conducive to the development of children's full potential, and is therefore also where we need to act, on the societal front, to promote social mobility and counter inequalities. As a prevention strategy, in all areas, nothing can match these investments.

Of course, achieving the high quality we're aiming for will require substantial resources, including the creation of healthy environments conducive to the well-being of young children; the establishment of highly competitive training and working conditions for caregivers and educators; funding for research applied to these environments; the deployment of knowledge-sharing initiatives between different governments and service providers; and the establishment of monitoring indicators for early childhood programs and activities by the governments concerned.

Then there are the terms "accessible" or "equitable access." These terms are intrinsically linked to other important terms also found in the bill. I'm thinking of the terms "rural and remote communities" or "low-income families." The correlation is important. We must necessarily think about access to services with the most materially and socially disadvantaged groups in mind.

Firstly, given the low incomes available, even a minimal cost to access a service potentially becomes an obstacle. The aim must therefore always be to extend free services.

What's more, we know that localities with the highest indices of disadvantage are also, proportionally and sadly, those with the fewest high-quality services. We therefore need to pay particular attention to models for deploying services in the most disadvantaged neighbourhoods and regions. Social economy models seem to offer excellent solutions to this problem.

In fact, social economy models guarantee that every dollar invested by governments is directed solely towards increasing access to and quality of services. We are well aware that this notion is also to be found in the guiding principles proposed by the legislator.

l'enfance est primordiale si l'on souhaite que cet investissement — parce qu'il s'agit réellement d'investir dans la société de demain — soit efficace, pertinent, voire rentable.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que beaucoup de choses se jouent dans la période entre 0 et 5 ans. Cette période exceptionnellement propice au développement du plein potentiel des enfants commence à ce moment précis et c'est donc aussi là qu'il nous faut agir, sur le front sociétal, pour favoriser la mobilité sociale et contrer les inégalités. À titre de stratégie de prévention, tous domaines confondus, rien ne peut égaler ces investissements.

Évidemment, l'atteinte de cette haute qualité qui est ciblée exige des moyens conséquents qui viseront notamment la formation d'environnements sains et favorables au bien-être des tout-petits; l'établissement d'un niveau de conditions d'exercices et de formations des intervenants et des éducatrices hautement compétitif; le financement de la recherche appliquée à ces milieux; le déploiement d'initiatives de partage des connaissances entre les différents gouvernements et prestataires; la mise sur pied d'indicateurs de suivi des programmes et activités liés à la petite enfance par les gouvernements concernés.

Ensuite, il y a les termes « accessible » ou « accès équitable ». Ces termes sont intrinsèquement liés à d'autres termes importants que l'on retrouve aussi dans le projet de loi. Je pense aux termes « collectivités rurales et éloignées » ou « familles à faible revenu ». La corrélation est importante. Il faut nécessairement réfléchir à l'accès aux services en gardant en tête les groupes les plus défavorisés du point de vue matériel, mais aussi social.

D'abord, étant donné les faibles revenus disponibles, même un coût minime pour avoir accès à un service devient potentiellement un frein. Il faut ainsi toujours viser l'élargissement de la gratuité des services.

De plus, on sait que les localités où les indices de défavorisation sont les plus élevés sont aussi, proportionnellement et tristement, celles où l'on retrouve le moins de services de grande qualité. Il faut donc porter une attention particulière aux modèles de déploiement des services dans les quartiers et les régions les plus défavorisés. Les modèles de l'économie sociale semblent apporter de belles solutions à ce problème.

D'ailleurs, les modèles d'économie sociale garantissent que chaque dollar investi par les gouvernements est dirigé uniquement vers l'augmentation de l'accès et de la qualité des services. Nous avons bien saisi que cette notion se trouve aussi au sein des principes directeurs proposés par le législateur.

Accessibility is also linked to other terms that appear in various places in the bill, namely “inclusion” and “systematically marginalized groups.” Inclusion conditions must precede individual requests, otherwise many families will simply not see the possibility of their child being included.

Every child, whether they have special support needs or not, must be able to count on a range of stakeholders, both state and community-based. The notion of inclusion necessarily implies reflection on the best ways to improve or make possible the concerted work of this diversity of players.

[English]

The Chair: Thank you, Ms. Bonneville. I am sure you can get to the rest of your remarks through the questions that will be posed to you.

Colleagues, we will go to questions from the senators. You will have, as usual, four minutes for your question and answer. We will start with Senator Cordy, deputy chair of our committee.

Senator Cordy: My first question is for Ms. Gosselin. Thank you very much to the three of you. It has been a very interesting discussion.

Ms. Gosselin, you said that it's a good idea to have the national advisory committee. Could you tell us some of the advantages there would be for your organization and for child care overall in Quebec?

[Translation]

Ms. Gosselin: As far as the National Advisory Council is concerned, we're very pleased with its creation. Over the past 30 or 40 years, knowledge about the quality of child care and its effect on young children, as well as knowledge about early childhood development, has grown enormously. A lot of discoveries have been made.

Having a national council that will keep abreast of all these developments and ensure that services are organized and delivered equitably across the country... It's also very important to notify the clientele, as Ms. Bonneville said, who need it most, i.e. the clientele of young children who live in socio-economic environments that are more difficult and more disadvantageous for them... Studies have shown that these are the children who benefit most from high-quality child care.

L'accessibilité est aussi liée à d'autres termes qui apparaissent à différents endroits du projet de loi, soit l'« inclusion » et les « groupes systématiquement marginalisés ». Les conditions d'inclusion doivent précéder les demandes individuelles, sans quoi plusieurs familles ne verront tout simplement pas la possibilité que leur enfant soit inclus.

Chaque enfant, qu'il ait des besoins de soutien particuliers ou non, doit pouvoir compter sur un ensemble d'intervenants, tant étatiques que communautaires. La notion d'inclusion implique nécessairement des réflexions sur les meilleures façons d'améliorer ou de rendre possible le travail concerté de cette diversité d'acteurs.

[Traduction]

La présidente : Je vous remercie, madame Bonneville. Je suis certaine que vous pourrez aborder le reste de votre déclaration en répondant aux questions qui vous seront posées.

Chers collègues, nous allons passer aux questions des sénateurs. Comme d'habitude, vous disposerez de quatre minutes pour votre question et votre réponse. Nous allons commencer par la sénatrice Cordy, vice-présidente du comité.

La sénatrice Cordy : Ma première question s'adresse à Mme Gosselin. Merci beaucoup à vous trois. La discussion a été très intéressante.

Madame Gosselin, vous avez dit que c'était une bonne idée d'établir un comité consultatif national. Pouvez-vous nous dire quels seraient les avantages pour votre organisation et pour l'ensemble des services de garde du Québec?

[Français]

Mme Gosselin : Pour ce qui est du conseil consultatif national, nous voyons sa création d'un bon œil. Les connaissances sur le plan de la qualité des services de garde et de son effet sur les jeunes enfants et les connaissances sur le développement des jeunes enfants se sont énormément développées au cours des 30 ou 40 dernières années. Beaucoup de découvertes ont été faites.

Avoir un conseil national qui se tiendra au courant de tous ces développements et qui veillera à ce que l'organisation et la dispensation des services partout au pays se fassent de façon équitable... Il est aussi très important d'aviser les clientèles, comme le disait Mme Bonneville, qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les clientèles de jeunes enfants qui vivent dans des milieux socioéconomiques plus difficiles et plus défavorables pour eux... Les études ont bien montré que ce sont ces enfants qui bénéficient le plus de services de garde de haute qualité.

The national council could be, if you will, a watchdog for everything that's being done in terms of child care and child care development in Canada, and it could ensure that Canada is at the cutting edge of scientific research on early childhood development.

[English]

Senator Cordy: Thank you very much for that.

My second question is for Ms. Martin-Laforge. You spoke about English Quebecers having challenges accessing child care spaces and you did a good job on that.

You touched briefly on the challenges of new Canadians who may not speak either French or English. Could you expand on that somewhat?

Ms. Martin-Laforge: Understanding that there's not as much research being done for English-speaking Quebecers as we'd like, some of the answers that we would bring to you on that would have to be more researched. We would probably have to count on experts and people in the sector such as Ms. Gosselin and Ms. Bonneville to help us understand exactly the situation, certainly of new immigrants.

In our brief, we have talked to you about the incidence of statistics for English-speaking Quebecers. To my knowledge, not as much work is being done on the impacts for immigrant Quebecers coming in.

I'll just finish with this: Equity of access and inclusion are terrifically important. Any work that we would do would have to include all individuals in Quebec that see themselves as English-speaking Quebecers.

Senator Cordy: Thank you very much.

Senator Osler: Thank you to the witnesses for appearing here today. My request is for Ms. Gosselin.

In your appearance at the House of Commons Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities, HUMA for short, on March 21, 2023, you said:

Why offer high-quality services? They allow for early detection of developmental challenges and intervention before those challenges become a real issue. Non-profit services are supported by health, social services and child welfare workers, which means we can secure truly equal opportunity for children and they can succeed later in school. Therefore, quality plays a key role in children's development.

Le conseil national pourrait être, si l'on veut, un chien de garde de tout ce qui se fait sur le plan des services de garde et du développement des services de garde au Canada et il pourrait s'assurer que le Canada soit à la fine pointe de la recherche scientifique sur le développement des jeunes enfants.

[Traduction]

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup de cette réponse.

Ma deuxième question s'adresse à Mme Martin-Laforge. Vous avez dit que les Anglo-Québécois avaient de la difficulté à accéder à des places en garderie, et vous avez fait du bon travail à cet égard.

Vous avez abordé brièvement les défis que doivent relever les néo-Canadiens qui ne parlent peut-être ni le français ni l'anglais. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Mme Martin-Laforge : Étant donné que l'on ne fait pas autant de recherche que nous le voudrions pour les Québécois anglophones, certaines des réponses que nous vous donnerions à ce sujet devraient faire l'objet de recherches plus poussées. Nous devrions probablement compter sur des experts et des gens du secteur, comme Mmes Gosselin et Bonneville, pour qu'ils nous aident à comprendre exactement la situation, certainement celle des nouveaux immigrants.

Dans notre mémoire, nous vous avons parlé de l'incidence des statistiques pour les Québécois anglophones. À ma connaissance, on ne travaille pas autant sur les répercussions pour les immigrants québécois.

Je terminerai en disant que l'équité d'accès et l'inclusion sont extrêmement importantes. Tout travail que nous pourrions faire devrait inclure toutes les personnes du Québec qui se considèrent comme des Québécois anglophones.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup.

La sénatrice Osler : Je remercie les témoins de comparaître aujourd'hui. Ma demande s'adresse à Mme Gosselin.

Lors de votre comparution devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes, le 21 mars 2023, vous avez dit :

Pourquoi offrir des services de haute qualité? Ces services permettent la détection précoce des défis en matière de développement et d'intervenir avant que ces défis ne deviennent un réel problème. Les services à but non lucratif sont soutenus par les intervenants en santé, en services sociaux et en protection de la jeunesse, ce qui nous permet d'offrir une réelle égalité des chances aux enfants pour que ceux-ci puissent, par la suite, réussir leur parcours scolaire.

Is the research from Quebec about development outcomes in terms of a non-profit, accessible and inclusive system? Could you also expand on the not-for-profit model in terms of children's development outcomes?

[*Translation*]

Ms. Gosselin: Thank you for your question.

First of all, early childhood centres collaborate closely with the health and social services sector. As soon as challenges are identified in children, we can enlist the help of professional health care workers to help provide the right support and follow-up so that the child arrives at school with as little developmental delay as possible to help him or her succeed in school. These are partnerships that we operate on a daily basis with the children we take in. These are partnership agreements that are carried out in a very efficient and structured way.

One part of your question dealt with non-profit daycare services and their quality. In Quebec, a system for evaluating the quality of child care services has been in place for several years. These evaluations of quality in the field and of the quality of care provided by early childhood educators have shown that non-profit daycare services, i.e. those offered in CPEs, are of higher quality than those offered in for-profit daycare services.

That's a percentage difference of 30% more quality in not-for-profit child care. One of the factors that may explain these differences is the governance of daycare centres. In not-for-profit centres, parent-users sit on the board of directors. They are the ones who decide what direction to take in order to offer quality services to their children. Obviously, no savings are made in terms of service quality, staff training — qualified staff are paid more — or food quality. The quality assessment reports produced in Quebec show very clearly that there is a higher level of quality in non-profit services, probably because there is no profit motive. All the money invested in the service goes to the quality of services for children.

Senator Osler: Thank you.

La qualité est donc un élément primordial pour le développement des enfants.

La recherche du Québec porte-t-elle sur les résultats en matière de développement en ce qui concerne un système à but non lucratif, accessible et inclusif? Pourriez-vous également nous en dire davantage sur le modèle sans but lucratif du point de vue des résultats en ce qui a trait au développement des enfants?

[*Français*]

Mme Gosselin : Merci de votre question.

Premièrement, dans les centres de la petite enfance, il y a des collaborations étroites avec le secteur de la santé et des services sociaux. Dès qu'il y a des défis qui sont dépistés chez des enfants, on peut avoir la collaboration de travailleurs professionnels de la santé pour aider justement à offrir un bon soutien et un suivi pour que l'enfant arrive à l'école avec le moins de retard de développement possible pour favoriser sa réussite scolaire. Ce sont des partenariats que nous opérons au quotidien avec les enfants que nous accueillons. Ce sont des ententes de partenariat qui se font de manière encadrée et très efficiente.

Il y a un volet de votre question qui portait sur les services de garde à but non lucratif et sur leur qualité. Au Québec, il y a un système d'évaluation de la qualité des services de garde qui est en place depuis quelques années. Ces évaluations de la qualité sur le terrain et de la qualité des soins offerts par les éducatrices et éducatrices de la petite enfance ont montré que les services de garde à but non lucratif, donc ceux qui sont offerts dans les CPE, sont de plus grande qualité que ceux qui sont offerts dans les services de garde à but lucratif.

C'est un écart de pourcentage de 30 % de plus de qualité dans les services de garde à but non lucratif. Ce qui peut peut-être expliquer ces facteurs, c'est notamment la gouvernance dans les CPE. Dans les centres à but non lucratif, ce sont les parents-usagers qui siègent au conseil d'administration. Ce sont eux qui décident des orientations pour offrir des services de qualité aux enfants, à leurs enfants. Évidemment, il n'y a aucune économie qui se fait par rapport à la qualité des services et à la formation du personnel — le personnel qualifié étant rémunéré de façon plus importante — ou sur la qualité de l'alimentation. Les rapports d'évaluation de la qualité qui sont produits au Québec montrent très clairement qu'il y a une plus grande qualité dans les services à but non lucratif, probablement parce qu'on ne cherche pas à faire des profits. Tout l'argent qui est investi dans le service va à la qualité des services aux enfants.

La sénatrice Osler : Merci.

[English]

Senator Seidman: Thank you to our witnesses for being with us today and for allowing us to explore official language minority communities' perspectives. Knowing me, that's exactly what I'm going to pursue in my line of questioning.

Ms. Martin-Laforge, I will begin with you.

Clause 7(3) of the bill states:

Federal investments in respect of early learning and child care programs and services subject to an agreement entered into with a province must be guided by the commitments set out in the Official Languages Act

How should a monitoring and evaluation system be established to assess the compliance of child care providers with the Official Languages Act? What are the additional complications because of necessary intergovernmental agreements in education? Thank you.

Ms. Martin-Laforge: Senator Seidman, that is a very important and complicated question.

Canada has an obligation to the official language minority in Quebec. Certainly, the vulnerability of English-speaking children is of concern to the English-speaking community. It's a cornerstone for our community.

We believe that the establishment of this national committee will help in reinforcing the Government of Canada's responsibility to the English-speaking community with an understanding of research, ensuring that the English-speaking community has the wherewithal to give proper research to this very important issue and to ensure access.

In our brief, we talk about a survey on child development in kindergarten, and you'll see some quite alarming statistics around where we are with our kids in that they are not achieving as well as the young francophones in the province.

With this national committee and with Bill C-35, understanding and implementing the measures of Part VII under the modernized Official Languages Act will allow a proper lens to be applied to access, inclusion, good programming and training, all the very important things that other members of this committee have talked about today to ensure quality child care and early learning. I believe that we would be on a good path if this Senate committee in their report reinforced the need for a better lens on the English-speaking community of Quebec and what this act can do for us.

[Traduction]

La sénatrice Seidman : Je remercie nos témoins d'être des nôtres aujourd'hui et de nous permettre d'étudier les perspectives des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Me connaissant, c'est exactement là-dessus que porteront mes questions.

Madame Martin-Laforge, je vais commencer par vous.

Le paragraphe 7(3) du projet de loi énonce ce qui suit :

[...] les investissements fédéraux concernant les programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants faisant l'objet d'un accord conclu avec une province sont guidés par les engagements énoncés dans la Loi sur les langues officielles.

Comment faudrait-il établir un système de surveillance et d'évaluation pour que l'on puisse évaluer la conformité des fournisseurs de services de garde avec la Loi sur les langues officielles? Quelles sont les complications qu'ajouterait la nécessité d'accords intergouvernementaux en éducation? Merci.

Mme Martin-Laforge : Sénatrice Seidman, c'est une question très importante et très complexe.

Le Canada a une obligation envers la minorité de langue officielle au Québec. Il est certain que la vulnérabilité des enfants anglophones préoccupe notre communauté. C'est une pierre angulaire pour elle.

Nous croyons que la création de ce comité national contribuera au renforcement de la responsabilité du gouvernement du Canada à l'égard de la communauté anglophone en lui permettant de comprendre la recherche, en veillant à ce que la communauté anglophone ait les moyens de mener des recherches appropriées sur cette question très importante... et pour en assurer l'accès.

Dans notre mémoire, nous parlons d'une enquête sur le développement de l'enfant à la maternelle, et vous verrez des statistiques assez alarmantes sur la situation de nos enfants qui ne réussissent pas aussi bien que les jeunes francophones de la province.

Grâce à ce comité national et au projet de loi C-35, la compréhension et la mise en œuvre des mesures de la partie VII de la Loi sur les langues officielles modernisée permettront de voir d'un angle approprié l'accès, l'inclusion, les bons programmes et la bonne formation... toutes les choses très importantes dont d'autres membres du comité ont parlé aujourd'hui qui visent à assurer la qualité des services de garde et d'apprentissage pour les jeunes enfants. Je crois que nous serions sur la bonne voie si, dans son rapport, le comité sénatorial insistait sur la nécessité de mieux comprendre la communauté anglophone du Québec et de ce que cette loi peut faire pour nous.

Senator Seidman: Is there something particular about the fact that this involves intergovernmental agreements that will further create problems, specifically for minority communities, be it the English communities in Quebec or francophone communities in the other provinces?

Ms. Martin-Laforge: Transfer payments are always a concern to the English-speaking community because of the need for accountability and transparency by the provincial government to ensure that the monies coming in are considered for the use, protection, promotion and access of the English-speaking community. Any transfer payment — the big money or the small money — should really be reviewed, and there should be a focus to see if, in fact, the provincial government has an action plan specifically designed to support the priorities of our community, whether they be for seniors or for early childhood.

The Chair: Thank you very much.

Ms. Martin-Laforge: Thank you.

Senator Moodie: Thank you to the witnesses for being here today. I would like to take an approach that I have taken before, which is to focus on the benefits and the lessons of developing a national program across jurisdictions, where one jurisdiction can learn from the other. Particularly, with your experience in Quebec, I'd like to know what you could share with us on developing a sustainable early childhood workforce. What are some of the lessons learned from Quebec's perspective in terms of how to do this? What were the missed opportunities, and what have you put in place that could be shared across jurisdictions?

[Translation]

Ms. Gosselin: Thank you.

I'm not sure I understood the question. I think it's about educator training, missed opportunities or... I'm not sure I understood the question.

[English]

Senator Moodie: I'm sure that, with your experience, you can identify areas that you feel were areas you had to focus on and where there were gaps. Perhaps you have developed in Quebec some best practices that you would share with us about how you address some of the issues you faced, particularly as it refers to the workforce and developing a quality workforce that is trained properly, that has appropriate wages and good working conditions.

La sénatrice Seidman : Y a-t-il quelque chose de particulier dans le fait qu'il s'agit d'accords intergouvernementaux qui créeront des problèmes supplémentaires, notamment pour les communautés minoritaires, qu'il s'agisse des communautés anglophones du Québec ou des communautés francophones des autres provinces?

Mme Martin-Laforge : Les paiements de transfert suscitent toujours des préoccupations pour la communauté anglophone parce que le gouvernement provincial doit rendre des comptes et faire preuve de transparence pour veiller à ce que les fonds qui entrent soient pris en compte aux fins d'utilisation par la communauté anglophone ainsi que de protection et de promotion de cette communauté. Tout paiement de transfert — que le montant soit gros ou petit — devrait faire l'objet d'un examen, et il faudrait voir si, en fait, le gouvernement provincial a un plan d'action conçu expressément pour appuyer les priorités de notre communauté, qu'il s'agisse des aînés ou de la petite enfance.

La présidente : Merci beaucoup.

Mme Martin-Laforge : Merci.

La sénatrice Moodie : Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. J'aimerais adopter une approche que j'ai déjà adoptée, c'est-à-dire mettre l'accent sur les avantages et les leçons tirés de l'élaboration d'un programme national entre les administrations, où une administration peut apprendre d'une autre. Plus précisément, compte tenu de votre expérience au Québec, je voudrais savoir ce que vous pourriez nous dire au sujet de la création d'une main-d'œuvre de la petite enfance durable. Quelles sont certaines des leçons tirées au Québec quant à la façon de procéder? Quelles ont été les occasions manquées, et qu'avez-vous mis en place qui pourrait être reproduit dans les autres administrations?

[Français]

Mme Gosselin : Merci.

Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris la question. Je crois qu'il est question de la formation des éducatrices, des occasions ratées ou... Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la question.

[Traduction]

La sénatrice Moodie : Je suis certaine que, compte tenu de votre expérience, vous pouvez nommer les aspects sur lesquels vous avez dû vous concentrer et où il y avait des lacunes. Peut-être qu'au Québec, vous avez mis au point des pratiques exemplaires dont vous pourriez nous faire part relativement à la façon dont vous abordez certains des problèmes auxquels vous avez fait face, plus particulièrement en ce qui a trait aux travailleurs et à la création d'une main-d'œuvre de qualité qui est bien formée, qui touche un salaire approprié et qui a de bonnes conditions de travail.

[Translation]

Ms. Gosselin: Thank you.

In terms of the Quebec experience, to work in early childhood centres, what's recognized above all is a college diploma, with a specialty in childhood education. These people, who are specialists and who intervene and work in our environments, are therefore highly qualified to work with young children and identify certain more specific needs in terms of children's development.

With the current labour shortage and the lack of recognition of the essential work done by early childhood educators, very few people are going into child care at the college level.

In Quebec, the fact that we've developed these programs to train specialists in early childhood development is extraordinary. However, the lack of salary and professional recognition for these workers means that there are very few people studying in this field at college. There's a gap.

During the last round of negotiations, the Quebec government made up for this by raising the salaries of educators. This has come late in our development. Family policy is over 25 years old. We really have a lot of catching up to do, both in terms of recognition and in terms of encouraging people to study in this extraordinary field to make up for a major labour shortage in our sector. It's a sector made up mainly of women. Ninety-seven or ninety-eight percent of child care specialists are women. When we say "women," this also implies lack of pay equity.

One of the missed opportunities is the fact that we didn't get better recognition more quickly, to avoid a disengagement of students from this area of study. I hope I've answered your question correctly.

[English]

The Chair: Thank you, Ms. Gosselin.

[Translation]

Senator Petitelerc: I'm going to continue along the same lines, but perhaps this time with an answer from Ms. Bonneville.

I have the impression that Quebec, in certain respects, has been a bit of a victim of its own success, in the sense that child care centres have offered these services with highly qualified personnel.

[Français]

Mme Gosselin : Merci.

Pour ce qui est de l'expérience du Québec, pour œuvrer dans les centres de la petite enfance, ce qui est reconnu surtout, c'est le diplôme d'études collégiales, avec une technique en éducation à l'enfance. Ces personnes qui sont des techniciennes et qui interviennent et travaillent dans nos milieux sont donc hautement qualifiées pour travailler auprès des jeunes enfants et dépister certains besoins plus spécifiques sur le plan du développement des enfants.

Avec la pénurie de main-d'œuvre actuelle et avec le manque de reconnaissance du travail essentiel que font les éducatrices en petite enfance, il y a très peu de personnes qui se dirigent vers l'éducation à l'enfance au collégial.

Au Québec, le fait d'avoir développé cette technique qui forme des spécialistes dans le développement de la petite enfance est extraordinaire. Par contre, le manque de reconnaissance salariale et professionnelle de ces travailleuses fait qu'il y a très peu de personnes qui font ce genre d'études au collégial. C'est une lacune.

Il y a eu un rattrapage qui a été fait par le gouvernement du Québec aux dernières négociations pour rehausser le salaire du personnel éducateur. Cela arrive tardivement dans notre développement. La politique familiale a plus de 25 ans. Il y a vraiment un retard à rattraper, tant pour ce qui est de la reconnaissance que dans le fait d'inciter des gens à étudier dans ce domaine extraordinaire pour pallier une pénurie de main-d'œuvre majeure dans notre secteur. C'est un secteur formé surtout de femmes. C'est 97 ou 98 % de femmes qui sont techniciennes en éducation à l'enfance. Lorsqu'on dit « femmes », on parle aussi de manque d'équité salariale.

Les occasions ratées, c'est notamment de ne pas avoir eu plus rapidement une meilleure reconnaissance pour éviter un désengagement des étudiants vers ce secteur d'études. J'espère que je réponds bien à votre question.

[Traduction]

La présidente : Merci, madame Gosselin.

[Français]

La sénatrice Petitelerc : Je vais continuer un peu dans le même sens, mais peut-être cette fois avec une réponse de la part de Mme Bonneville.

J'ai l'impression que le Québec, pour certains aspects, a été un peu victime de son succès, dans le sens où les centres de la petite enfance ont offert ces services avec du personnel hautement qualifié.

If the same phenomenon occurs in other provinces, and we find ourselves with a demand that exceeds our capacity to provide this highly qualified personnel — because that's what we want, and you've all clearly demonstrated that it's very important that the personnel be highly qualified — what advice would Quebec have on how to ensure that we can meet this demand, so that there are no compromises to be made in the other provinces? Do we have that kind of advice? Do we have any lessons from Quebec that we could share?

Ms. Bonneville: Thank you for the question.

As I said at the outset, it would have been a question for which I could have given my colleague from AQCPE a little hand up to complete her answer. I think Ms. Gosselin got off to a good start with her answer, and I'll pass the ball back to her to complete mine. Having a high-quality salary package is an avenue not to be overlooked, since she ended her answer with this strong and fundamental element for attracting and retaining staff. It's a cornerstone in our thinking that we shouldn't abandon too quickly for the future. That would really be my first line of thought.

If not, in terms of other avenues, perhaps Ms. Gosselin knows of others, because I'd be happy to draw on her expertise to complete my answer.

Ms. Gosselin: The provision of high-quality services depends on staff quality and training. You need qualified educators to offer high-quality services.

Obviously, in Quebec, we were pioneers in government funding of child care services. What's important for the other provinces in implementing these flat-rate services to promote greater accessibility is not to neglect remuneration of staff commensurate with their qualifications. These are specialists, and these people have studied for three years to work with young children. The salary must be commensurate with this training, otherwise we won't succeed.

As long as there isn't better salary recognition for the work done by these caregivers, there won't be more attraction, in other words, people won't be interested in studying in this field.

Senator Mégie: My question is for our three guests, whom I thank for being here this morning.

Do you think that public funding should be earmarked exclusively for public child care services? Do you think this should be clearly stated in the bill? I'd like to hear from each of you.

Si le même phénomène se produit dans d'autres provinces et qu'on se retrouve avec une demande qui dépasse la capacité à fournir ce personnel hautement qualifié — car c'est ce que l'on veut et que vous avez toutes bien démontré qu'il est très important que le personnel soit hautement qualifié —, quels seraient les conseils du Québec sur les façons de s'assurer qu'on peut répondre à cette demande, pour qu'il n'y ait pas de compromis à faire pour les autres provinces? A-t-on ce genre de conseil? A-t-on des leçons du Québec que l'on pourrait partager?

Mme Bonneville : Merci pour la question.

Comme je le disais d'entrée de jeu, cela aurait été une question pour laquelle j'aurais pu donner un petit coup de pouce à ma collègue de l'AQCPE pour bien compléter sa réponse. Je pense que Mme Gosselin l'a bien commencée, cette réponse, et je lui repasserai la balle pour qu'elle complète la mienne. Avoir une offre salariale de haute qualité est une piste à ne pas négliger, puisqu'elle a terminé sa réponse avec cet élément fort et fondamental pour l'attraction et la rétention du personnel. C'est une pierre angulaire dans la réflexion qu'il ne faut pas abandonner trop rapidement pour la suite des choses. Ce serait vraiment ma première piste de réflexion.

Sinon, par rapport à d'autres pistes, peut-être que Mme Gosselin en connaît d'autres, parce qu'effectivement, je prendrais bien son expertise pour bien compléter ma réponse.

Mme Gosselin : La qualité des services, le principal vecteur des services de haute qualité, passe par la qualité du personnel et par la formation. Il faut des éducatrices qualifiées pour offrir des services de haute qualité.

Évidemment, au Québec, nous avons été des précurseurs dans le financement des services de garde par le gouvernement. Ce qui est important pour les autres provinces dans la mise en œuvre de ces services à tarif fixe pour favoriser plus d'accessibilité, c'est de ne pas négliger la rémunération du personnel à la hauteur de ses qualifications. Ce sont des techniciennes, et ces personnes ont fait trois ans d'études pour travailler auprès de jeunes enfants. Il faut que le salaire soit corollaire à cette formation, sinon on n'y arrivera pas.

Tant qu'il n'y aura pas une meilleure reconnaissance salariale du travail effectué par ces intervenantes, il n'y aura pas plus d'attraction, c'est-à-dire que les gens ne seront pas intéressés à étudier dans ce domaine.

La sénatrice Mégie : Ma question s'adresse à nos trois invitées, que je remercie d'être là ce matin.

Pensez-vous que le financement public devrait être exclusivement affecté aux services de garde publics? Pensez-vous que cela devrait être clairement établi dans le projet de loi? J'aimerais avoir l'opinion de chacune de vous.

Ms. Gosselin: I'll start, if that's okay.

For the Association québécoise des centres de la petite enfance, it seems clear to us, given the results of research and quality assessments, that the money invested by the state in child care services offers a better return in non-profit services than in private services. The answer is clear.

There should be no notion of profit when it comes to the education of young children; there should be no notion of profit associated with child care services.

Ms. Martin-Laforge: We obviously support this recommendation; in fact, we know that the government has an obligation to these young children and that quality and performance measures are important, and it's only with this idea, as Ms. Gosselin said, that we can move forward with confidence.

[English]

These children will be what we need for them to be in the future. I think that is pretty evident. Thank you, Ms. Gosselin, for your recommendation.

[Translation]

Senator Mégie: Thank you. Ms. Bonneville, would you like to complete the answer, or are you of the same opinion?

Ms. Bonneville: I'm of the same opinion; the research is moving in that direction and the public funds invested really need to be reinvested in the quality of services and access.

Senator Mégie: Thank you.

[English]

Senator Cormier: Ms. Martin-Laforge, first, I want to thank you again for all your work, and I want to recognize in this committee how essential your organization is to the vitality of the English-speaking communities in Quebec. It's important.

I will refer directly to the bill in my question. I will refer to clause 8, the funding commitments. As you said, federal spending power carries with it federal obligations, namely, the Official Languages Act.

In your view, is clause 8 of Bill C-35, which provides the federal commitment to “. . . maintaining long-term funding for early learning and child care programs and services . . .,”

Mme Gosselin : Je vais commencer, si cela vous convient.

Pour l'Association québécoise des centres de la petite enfance, il nous semble clair, étant donné les résultats des recherches et des évaluations de la qualité, que l'argent investi par l'État dans les services de garde offre un meilleur rendement dans les services à but non lucratif que dans les services privés. La réponse à cet effet est très claire.

Il ne devrait pas y avoir de notion de profits lorsqu'on s'occupe de l'éducation de jeunes enfants; il ne devrait pas y avoir de notion de profits associée aux services de garde de jeunes enfants.

Mme Martin-Laforge : Nous appuyons évidemment cette recommandation; en fait, on sait que le gouvernement a une obligation envers ces jeunes enfants et que la qualité et les mesures de rendement sont importantes, et c'est seulement avec cette idée, comme l'a dit Mme Gosselin, qu'on peut avancer avec assurance.

[Traduction]

Ces enfants seront ce que nous aurons besoin qu'ils soient dans l'avenir. Je pense que c'est assez évident. Madame Gosselin, je vous remercie de votre recommandation.

[Français]

La sénatrice Mégie : Merci. Madame Bonneville, voulez-vous compléter la réponse ou êtes-vous du même avis?

Mme Bonneville : Je suis du même avis; les recherches vont dans ce sens et les fonds publics investis doivent vraiment être réinvestis dans la qualité des services et l'accès.

La sénatrice Mégie : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Cormier : Madame Martin-Laforge, je tiens d'abord à vous remercier encore une fois pour tout le travail que vous faites. Je tiens à souligner au sein du comité la mesure dans laquelle votre organisation est essentielle à l'épanouissement des communautés anglophones du Québec. Elle a de l'importance.

Dans ma question, je vais me reporter directement au projet de loi. Je vais citer l'article 8, l'engagement financier. Comme vous l'avez dit, le pouvoir fédéral de dépenser comporte des obligations fédérales, notamment la Loi sur les langues officielles.

À votre avis, cet article du projet de loi C-35, qui prévoit l'engagement du gouvernement fédéral à « ... maintenir le financement à long terme des programmes et services

sufficiently explicit for official language minority communities? As you can see, there is no mention of the linguistic minorities in clause 8, which speaks about funding commitments. What do you think?

Ms. Martin-Laforge: One of the problems for the English-speaking community is to have this recognition, and it's not just the official language minority of Quebec. We need to recognize in all legislation that official language minority communities are important in the dispensation of services or in any legislation.

With regard to the English-speaking community of Quebec, it becomes even more important that we be recognized as a linguistic minority, and the enhancement of that vitality of both English and French linguistic minorities is important.

If there is any wiggle room in the legislation, people might take advantage of that wiggle room, so we must not have in Bill C-35 or any other legislation any wiggle room for provinces not to take into account the contribution and the need for the minority languages.

Have I answered your question, senator?

Senator Cormier: Yes, and do I understand by what you're saying that there is a lack of consistency or parallelism between clause 7(3), which speaks about official language obligations, and clause 8, in which there is no mention?

Ms. Martin-Laforge: There is wiggle room.

Senator Cormier: Thank you so much.

Ms. Martin-Laforge: And I think that your question is very important, and a resolution to your question is even more important.

Senator Cormier: Thank you.

I just wanted to say something about that, and it might be information and a question at the same time. Some say that courts could consider that the legislator implicitly excluded linguistic minorities in its commitment to maintain long-term financing, and this despite the fact that there's a mention in clause 7(3). That's my preoccupation here, and I don't know if it's aligned with yours, but that's what I'm asking for here.

That was a comment and a question. It's either a yes or no. What do you think?

Ms. Martin-Laforge: Yes, I absolutely agree with you.

d'apprentissage et de garde des jeunes enfants... », est-il suffisamment explicite pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire? Comme vous pouvez le constater, il ne contient aucune mention des minorités linguistiques, qui parle d'engagement financier. Qu'en pensez-vous?

Mme Martin-Laforge : L'un des problèmes de la communauté anglophone tient au fait d'avoir cette reconnaissance, et ce n'est pas seulement la minorité de langue officielle du Québec. Il faut reconnaître dans toute la législation que les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont importantes dans la prestation des services ou dans toute loi.

Pour ce qui est de la communauté anglophone du Québec, il est encore plus important qu'elle soit reconnue comme une minorité linguistique, et il importe d'accroître la vitalité des minorités francophones et anglophones.

S'il y a une marge de manœuvre dans la loi, les gens pourraient en profiter, alors il ne faut pas que le projet de loi C-35 ou toute autre loi laisse aux provinces une marge de manœuvre leur permettant de ne pas tenir compte de la contribution et du besoin des langues minoritaires.

Ai-je répondu à votre question, monsieur le sénateur?

Le sénateur Cormier : Oui, et est-ce que je comprends par vos propos qu'il y a un manque de cohérence ou de parallélisme entre le paragraphe 7(3), qui parle des obligations en matière de langues officielles, et l'article 8, qui n'en contient aucune mention?

Mme Martin-Laforge : Il y a une marge de manœuvre.

Le sénateur Cormier : Merci beaucoup.

Mme Martin-Laforge : Et je pense que votre question est très importante, et il est encore plus important d'y trouver une solution.

Le sénateur Cormier : Merci.

Je voulais simplement dire quelque chose à ce sujet, et il pourrait s'agir d'information et d'une question en même temps. Certains disent que les tribunaux pourraient considérer que le législateur excluait implicitement les minorités linguistiques dans son engagement à maintenir le financement à long terme, et ce, malgré le fait qu'il en soit fait mention au paragraphe 7(3). Voilà ce qui me préoccupe à cet égard, et je ne sais pas si mon inquiétude correspond à la vôtre, mais c'est ce que je vous demande.

Il s'agissait d'un commentaire et d'une question. C'est un oui ou un non. Qu'en pensez-vous?

Mme Martin-Laforge : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Senator Cormier: Thank you. It's clear. Thank you so much.

Ms. Martin-Laforge: My silence is one of agreement.

The Chair: Thank you. Let me quickly follow up on Senator Cormier's question. You talked about the ambiguity in Bill C-35 around entrenching minority language rights in the funding section of the agreement. You called it "wobble room."

Wobble room is an interesting idea and interesting language. Wobble room can be good; it can be bad. In your opinion, and I would like to hear you — I think I heard you say it before — more definitively, should this Senate committee make sure that there is certainty and definitiveness in terms of funding for child care in official language minority communities?

Ms. Martin-Laforge: I do, and I believe that my colleagues who will come after us in the next panel would say the same thing.

I'm sorry if I've given a little bit of a funny word here, but legislators have to make it very clear what the intent is, certainly around funding as well.

The Chair: Thank you.

Senator Dasko: Thanks to the witnesses for being here today.

Of course, Quebec launched its system of child care services in 1997, and then in 2021, the federal government comes along with a pile of money to negotiate with the provinces to create in the other provinces a child care funding system, but Quebec, of course, had one.

And the federal government, of course, had conditions with the money — not just money, but conditions.

So, first, I'm just trying to get the big picture on this. Can you describe what the federal money did in Quebec? Did it involve changes? Were there improvements to the child care delivery system in Quebec with the federal money? Or were there any other impacts in Quebec that the federal money and the federal — you know, we're talking about the negotiations that the federal government had with the province. I just want to get a sense of what that federal money did to change, improve or bring about other impacts on Quebec.

Le sénateur Cormier : Merci. C'est clair. Merci infiniment.

Mme Martin-Laforge : Mon silence signifie que je suis d'accord.

La présidente : Merci. Permettez-moi de revenir rapidement sur la question du sénateur Cormier. Vous avez parlé de l'ambiguïté du projet de loi C-35 relativement au fait d'enchaîner les droits linguistiques des minorités dans l'article de l'accord portant sur le financement. Vous avez appelé cela une « marge de manœuvre ».

La marge de manœuvre est une idée intéressante et un terme intéressant. Elle peut être bonne ou mauvaise. À votre avis, et j'aimerais vous entendre... je crois vous l'avoir déjà entendu dire... de façon plus définitive, le comité sénatorial devrait-il s'assurer qu'il y a une certitude et une précision quant au financement des services de garde dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Mme Martin-Laforge : Oui, et je crois que mes collègues qui viendront après nous dans le prochain groupe de témoins diraient la même chose.

Je suis désolée si j'ai employé un mot un peu étrange, mais les législateurs doivent expliquer très clairement l'intention, certainement en ce qui a trait au financement.

La présidente : Merci.

La sénatrice Dasko : Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

Bien sûr, le Québec a lancé son système de services de garde en 1997, puis, en 2021, le gouvernement fédéral arrive avec une pile d'argent pour négocier avec les provinces afin de créer dans les autres provinces un système de financement des services de garde, mais le Québec, bien sûr, en avait un.

Et le gouvernement fédéral, bien sûr, avait assorti l'argent de conditions... ce n'était pas que de l'argent, mais aussi des conditions.

Tout d'abord, j'essaie d'avoir une vue d'ensemble. Pouvez-vous décrire l'effet qu'a eu l'argent fédéral au Québec? Y a-t-il eu des changements? A-t-il permis d'apporter des améliorations au système de services de garde de la province? Ou bien y a-t-il eu d'autres répercussions au Québec que l'argent fédéral et le gouvernement fédéral... vous savez, il est question des négociations que le gouvernement fédéral a engagées avec la province. Je veux simplement avoir une idée de l'effet qu'a eu cet argent fédéral pour ce qui est d'apporter des changements ou des améliorations ou d'avoir d'autres répercussions sur le Québec.

Then, more specifically, we were just talking now about Senator Cormier's question about the legislation, but of course, the negotiations have already taken place. I would like to ask Ms. Martin-Laforge whether those negotiations impacted the English-language services as well, as a kind of subset question to my main question.

So, I'm going to ask this question to anybody who would like to take that big picture and just describe what the federal money did. Thank you.

Ms. Martin-Laforge: I will only be able to address the second part of your question. Certainly, I would rely on people who have expertise and who work daily with the system.

[Translation]

Ms. Gosselin or Ms. Bonneville, I'm really not comfortable answering the first part of that question.

Ms. Gosselin: I can try to answer, even if it's not an easy question. There have been agreements. The Premier of Quebec, Mr. Legault, at the signing of the agreement for child care services and the transfer of funds from the federal government to the provincial government, said he was very happy and that he would use this money to improve the service offer. What we've seen in Quebec, which is linked to the injection of extra money from the federal government, is a push to develop child care services. As you know, our services are in great demand, there aren't enough spaces for all the parents who want them, and there's a huge waiting list. It has been announced that additional spaces are being developed. Calls for tender are currently being issued to develop new child care services. This should happen over the next two or three years.

There was an improvement in staff pay during the latest negotiations, which ended last year. I wouldn't want to take the place of the provincial government and say that it was this money that made it possible to increase staff salaries. One would think so, but I'm not in the inner workings of the Quebec government. I can't answer that question perfectly.

[English]

Senator Bernard: This question could be for any of the witnesses. Thank you all for being here today. I want to explore the issue of accessibility from a different perspective. In 2020, the Auditor General of Quebec noted that children from disadvantaged backgrounds were under-represented in early

Ensuite, plus précisément, nous parlions tout à l'heure de la question du sénateur Cormier au sujet du projet de loi, mais, bien entendu, les négociations ont déjà eu lieu. Je voudrais demander à Mme Martin-Laforge, en guise de sous-question à ma question principale, si elles ont eu une incidence sur les services de langue anglaise également.

Je vais donc poser cette question à quiconque voudrait brosser ce tableau d'ensemble et décrire l'effet qu'a eu l'argent fédéral. Merci.

Mme Martin-Laforge : Je ne pourrai répondre qu'à la deuxième partie de votre question. Il est certain que je me ferais aux gens qui ont de l'expertise et qui travaillent quotidiennement avec le système.

[Français]

Madame Gosselin ou madame Bonneville, je ne suis vraiment pas à l'aise de répondre à la première partie de cette question.

Mme Gosselin : Je peux essayer de répondre, même si la question n'est pas facile. Il y a eu des ententes. Le premier ministre du Québec, monsieur Legault, lors de la signature de l'entente pour les services de garde et du transfert de fonds du gouvernement fédéral au gouvernement provincial, a dit qu'il était très heureux et qu'il se servirait de cet argent pour améliorer l'offre de service. Ce à quoi on a pu assister au Québec, qui est lié à l'injection de sommes supplémentaires du gouvernement fédéral, c'est une poussée sur le développement des services de garde. Comme vous le savez, nos services sont très recherchés, il n'y a pas assez de places pour tous les parents qui veulent des services et il y a une énorme liste d'attente. On a annoncé qu'il y avait des places supplémentaires en développement. Les appels d'offres se font actuellement pour développer de nouveaux services de garde. Cela devrait se réaliser au cours des deux ou trois prochaines années.

Il y a eu une amélioration de la rémunération du personnel lors des dernières négociations qui ont pris fin l'an dernier. Je ne voudrais pas prendre la place du gouvernement provincial et affirmer que c'est cet argent qui a permis d'augmenter les salaires du personnel. On peut croire que oui, mais je ne suis pas dans les officines gouvernementales québécoises. Je ne peux pas répondre parfaitement à cette question.

[Traduction]

La sénatrice Bernard : La question que voici pourrait s'adresser à n'importe lequel des témoins. Merci à tous d'être des nôtres aujourd'hui. J'aimerais aborder la question de l'accessibilité sous un angle différent. En 2020, le vérificateur général du Québec a noté que les enfants issus de milieux

childhood centres, or CPEs, and recommended that the Quebec Ministry of Families:

... ensure that children living in precarious socio-economic conditions or those with special needs have access to affordable child care services that meet their needs.

I would like to know if you're able to tell us what initiatives were developed in Quebec to address these challenges and if you feel that Bill C-35 in its present state would address those issues that were raised in Quebec. Thank you.

[Translation]

Ms. Gosselin: First of all, it's in the CPEs in Quebec, despite what you might think, that we take in the most children who are vulnerable, despite everything. On the other hand, we don't manage to take in as many vulnerable children as we'd like because of the lack of spaces. In the child care network, the government estimates a shortfall of 35,000 to 50,000 spaces.

Currently, access to spaces is via a centralized waiting list, which is quite complex. Parents don't necessarily have all the information they need to register their children. Parents whose children no longer need the service should leave spaces so that parents from vulnerable clientele can register their children on this list and have real and rapid access to spaces. The centralized waiting list in Quebec will soon be modified, and the draft regulation has been tabled; this will happen next year, starting in 2024. It is to be hoped that, thanks to the overhauled access window, vulnerable customers will have better access to child care spaces. That's what we want.

[English]

Senator Bernard: Thank you. Would any of the other witnesses care to respond to that question?

Ms. Martin-Laforge: I would like to say that English-speaking Quebecers care about all children in Quebec whether they speak English, French or whatever language they speak. So, better access and more funding are important.

I want to go back to a question that was asked earlier with regard to the English-speaking community. We already have it; we're in the middle of an agreement. There is an agreement signed right now for the English-speaking community, which we're asking you to consider. With Bill C-35, we're playing the long game — a linguistic clause. So, turning a little bit to Senator Cormier's thoughts here, there has to be consideration

défavorisés étaient sous-représentés dans les centres de la petite enfance, ou CPE, et a recommandé au ministère de la Famille du Québec de :

... veiller à ce que les enfants qui vivent dans des conditions socioéconomiques précaires ou ceux qui ont des besoins spéciaux aient accès à des services de garde abordables qui répondent à leurs besoins.

Je voudrais savoir si vous pouvez nous dire quelles initiatives ont été prises au Québec pour relever ces défis et si vous croyez que le projet de loi C-35, dans son état actuel, réglerait les problèmes qui ont été soulevés dans la province. Merci.

[Français]

Mme Gosselin : Premièrement, c'est dans les CPE au Québec, malgré ce que l'on pourrait croire, que l'on accueille le plus d'enfants qui sont vulnérables, malgré tout. Par contre, on n'arrive pas à accueillir autant d'enfants vulnérables qu'on le voudrait en raison du manque de places. Dans le réseau des services de garde, le gouvernement estime de 35 000 à 50 000 les places manquantes.

Actuellement, l'accès aux places se fait au moyen d'une liste d'attente centralisée qui est assez complexe. Les parents n'ont pas nécessairement toute l'information requise pour inscrire leurs enfants. Les parents dont les enfants n'auraient plus besoin du service devraient laisser des places pour que les parents issus d'une clientèle vulnérable puissent inscrire leurs enfants sur cette liste et avoir un accès réel et rapide aux places. La liste d'attente centralisée au Québec sera bientôt modifiée et le projet de règlement a été déposé; cela se fera l'an prochain, à partir de 2024. On peut espérer que, grâce à la refonte du guichet d'accès, la clientèle vulnérable aura un meilleur accès aux places en service de garde. C'est ce qui est souhaitable.

[Traduction]

La sénatrice Bernard : Merci. Est-ce que d'autres témoins voudraient répondre à cette question?

Mme Martin-Laforge : J'aimerais dire que les Québécois anglophones se soucient de tous les enfants du Québec, qu'ils parlent l'anglais, le français ou une autre langue. Alors, il est important d'améliorer l'accès et d'accroître le financement.

Je voudrais revenir à une question qui a été posée plus tôt au sujet de la communauté anglophone. Nous l'avons déjà; nous sommes au milieu d'un accord. Il y en a un qui est actuellement signé pour la communauté anglophone, et nous vous demandons d'en tenir compte. Dans le cas du projet de loi C-35, nous misons sur le long terme... une disposition linguistique. Alors, pour revenir un peu aux réflexions du sénateur Cormier, les enfants

for English-speaking children within what you give to Quebec, so that transfer has to be considered within a work plan, a plan for English-speaking children in the system.

But as I said, this is not to negate what we worry about in terms of vulnerable communities across the system. I think that Bill C-35 could go a long way toward ensuring that.

The Chair: Thank you. I want to give Senator Dasko a minute because she got cut off.

Senator Seidman: I just wanted to follow up. I don't want to take time and I appreciate that, but I think we're on the verge of something important here based on clause 7(3), a follow-up of 8 and now this point. So, the question is whether the bill should be amended to implement that kind of linguistic clause that you're requesting. Clauses 7(3) and 8 aren't coherent, and that's the problem, so is there some amendment that should be made?

The Chair: I believe, Senator Seidman, maybe our next witnesses will be able to answer that, if you agree. If not, maybe ask the witnesses to submit it in writing, please.

Senator Seidman: Sure, that would be fine.

The Chair: It is an important question.

Senator Dasko: I just want to ask Ms. Martin-Laforge about whether the money has had an impact in terms of the negotiations that have taken place, whether there has been any effect, impact or improvements for the English-language program in Quebec.

Ms. Martin-Laforge: To my knowledge, we are still struggling with having a really good program for the English-speaking kids, and that is probably systemic. I don't think anybody is doing it on purpose, but there has to be more structure and a more systematic understanding of what we need, where we need it, how much we need and how much funding will go to it.

Thank you for that question. I think there needs to be more research done and more systemic implementation of what is needed for our community.

Senator Dasko: I guess you're saying that you haven't seen any change with the federal money. Is that what you're saying?

Ms. Martin-Laforge: No, we have not.

anglophones doivent être pris en compte dans ce que vous donnez au Québec, afin que ce transfert soit envisagé dans un plan de travail, un plan pour les enfants anglophones dans le système.

Mais, comme je l'ai dit, il ne s'agit pas de nier ce qui nous inquiète en ce qui concerne les communautés vulnérables dans l'ensemble du système. Je pense que le projet de loi C-35 pourrait faire beaucoup pour assurer cette prise en compte.

La présidente : Merci. Je veux accorder une minute à la sénatrice Dasko parce qu'elle a été interrompue.

La sénatrice Seidman : Je voulais simplement faire un suivi. Je ne veux pas prendre de temps, et je comprends cela, mais je pense que nous sommes à deux doigts de quelque chose d'important qui repose sur le paragraphe 7(3), un suivi de l'article 8 et maintenant ce point. Alors, la question est de savoir si le projet de loi devrait être amendé de manière à mettre en œuvre le genre de disposition linguistique que vous demandez. Le paragraphe 7(3) et l'article 8 ne sont pas cohérents, et c'est là le problème, alors y a-t-il un amendement qui devrait être apporté?

La présidente : Sénatrice Seidman, je crois que nos prochains témoins pourront peut-être répondre à cette question, si vous êtes d'accord. Sinon, peut-être pourriez-vous demander aux témoins de soumettre leur réponse par écrit, s'il vous plaît.

La sénatrice Seidman : Bien sûr, cela me conviendrait.

La présidente : C'est une question importante.

La sénatrice Dasko : Je voudrais simplement demander à Mme Martin-Laforge si l'argent a eu une incidence sur les négociations qui ont eu lieu et s'il y a entraîné des effets, des répercussions ou des améliorations pour le programme de langue anglaise au Québec.

Mme Martin-Laforge : À ma connaissance, nous avons encore de la difficulté à avoir un programme vraiment bon pour les enfants anglophones, et c'est probablement systémique. Je ne pense pas que quiconque le fasse exprès, mais il doit y avoir plus de structure et une compréhension plus systématique de ce dont nous avons besoin, des endroits où nous en avons besoin, de combien nous en avons besoin et du financement qui y sera consacré.

Je vous remercie d'avoir posé cette question. Je pense qu'il faudra effectuer plus de recherche et mettre en œuvre de façon plus systémique ce dont notre communauté a besoin.

La sénatrice Dasko : Je suppose que vous dites que vous n'avez observé aucun changement en conséquence des fonds fédéraux. Est-ce bien ce que vous affirmez?

Mme Martin-Laforge : Non, nous n'avons rien vu.

Senator Dasko: Thank you.

The Chair: Colleagues, this brings us to the end of our first panel. I'd like to thank the witnesses for their time and testimony.

Colleagues, for our second panel, we welcome in person — and it's always a delight to see people in person — François Larocque, Professor at the Faculty of Law at the University of Ottawa and Counsel with Power Law; Nicole Arseneau Sluyter, President of the Acadian Society of New Brunswick; and Ali Chaisson, Executive Director at the Acadian Society of New Brunswick. We are also joined by video conference by Jonathan Clavette, Legal Counsel, Acadian Society of New Brunswick; and Jean-Luc Racine, Executive Director, Commission nationale des parents francophones.

Thank you for joining us today. Witnesses will have five minutes for their opening remarks, followed by questions from my colleagues.

[*Translation*]

François Larocque, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa; Counsel, Power Law, as an individual: Madam Chair, senators, thank you very much for the invitation to appear before this committee to share my thoughts on Bill C-35.

[*English*]

I believe you have my speaking notes and recommendations in both official languages, but I will be making my remarks in French. However, I am happy, as always, to take questions in the official language of your choice.

[*Translation*]

Like the other organizations and individuals who have testified before you on this bill, I want to emphasize the importance of creating and maintaining a national system of early learning and child care. I also applaud the bill's clear intention to ensure that this system is sustainable, inclusive and adapted to the specific realities of the communities it intends to serve, notably Indigenous peoples and official-language minority communities — OLMCs.

As a professor, university researcher and lawyer working in the field of language rights, I was very pleased to see the amendments made to Bill C-35 in the House of Commons and in

La sénatrice Dasko : Merci.

La présidente : Chers collègues, voilà qui nous amène à la fin de notre premier groupe de témoins. J'aimerais les remercier de leur temps et de leurs témoignages.

Chers collègues, le deuxième groupe de témoins que nous accueillons en personne — et c'est toujours un plaisir de voir des gens en personne — est formé de François Larocque, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et avocat-conseil à Juristes Power, ainsi que de Nicole Arseneau Sluyter, présidente, et d'Ali Chaisson, directeur général de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous accueillons également par vidéoconférence Jonathan Clavette, conseiller juridique de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, et Jean-Luc Racine, directeur général de la Commission nationale des parents francophones.

Merci de vous joindre à nous aujourd'hui. Les témoins disposeront de cinq minutes pour faire leur déclaration préliminaire, après quoi mes collègues leur poseront des questions.

[*Français*]

Me François Larocque, professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa; avocat-conseil, Juristes Power, à titre personnel : Madame la présidente, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, je vous remercie beaucoup de l'invitation à comparaître devant ce comité pour vous faire part de mes réflexions sur le projet de loi C-35.

[*Traduction*]

Je crois que vous avez mes notes d'allocation et mes recommandations dans les deux langues officielles, mais je vais prononcer ma déclaration en français. Toutefois, comme toujours, je serai heureux de répondre aux questions dans la langue officielle de votre choix.

[*Français*]

Comme les autres organisations et individus qui ont témoigné devant vous sur ce projet de loi, je tiens à souligner l'importance de créer et de maintenir un système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Je salue également l'intention manifeste de ce projet de loi de faire en sorte que ce système soit durable, inclusif et adapté aux réalités particulières des communautés qu'il entend servir, notamment les peuples autochtones et les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

En tant que professeur, chercheur universitaire et avocat œuvrant dans le domaine des droits linguistiques, j'étais très heureux de voir les modifications apportées au projet de loi C-35

committee. These amendments make direct reference to OLMCs, thereby ensuring that their rights and interests will be taken into account when this legislation is eventually implemented.

More specifically, the House of Commons deemed it useful to make explicit reference to OLMCs on three occasions in the bill, namely in paragraph 7(1)(c) and subclauses 7(3) and 11(1), which deal with the advisory council.

While these changes are beneficial, they are unfortunately incomplete in that they are not extended and reflected in the wording of clause 8 of the bill, the provision that codifies the federal commitment to long-term funding for early learning and child care programs and services.

Clause 8 of Bill C-35 should include an explicit reference to official language minority communities, as I propose in my recommendation on page 2 of the brief. This is also recommended by the Commissioner of Official Languages and the Commission nationale des parents francophones.

Without the proposed amendment to clause 8, official language minority communities risk being deprived of the federal funding they need to maintain their early learning and child care programs and services over the long term.

I would like to think that these communities were inadvertently omitted from clause 8, and that the current wording does not reflect Parliament's true intent. Fortunately, the Senate is there to correct the record and ensure that the linguistic rights and interests of official language minority communities are not forgotten. This has been the Senate's historic role.

Some may argue that the proposed changes are unnecessary, and that the changes made by the House of Commons are sufficient to guarantee long-term funding. Respectfully, these people would be wrong.

In my view, a court could reasonably conclude that clause 8, as currently drafted, only commits the federal government to guaranteeing long-term funding for programs and services "intended for Indigenous peoples." I say this for two reasons. First, the jurisprudence of the Supreme Court of Canada.

The Supreme Court has shown us that, in the absence of clear direction from Parliament, the courts should not expand the scope of language rights. In *Caron v. Alberta*, the Supreme Court refused to recognize the existence of language rights in the absence of explicit guarantees in the relevant legislative

à la Chambre des communes et en comité. Ces modifications font directement référence aux CLOSM en s'assurant que leurs droits et intérêts seront pris en compte dans la mise en œuvre éventuelle de cette loi.

Plus spécifiquement, la Chambre des communes a jugé utile de faire explicitement référence aux CLOSM à trois reprises dans le projet de loi, soit à l'alinéa 7(1)c) et aux paragraphes 7(3) et 11(1), qui portent sur le conseil consultatif.

Ces modifications sont bénéfiques, certes, mais elles sont malheureusement incomplètes dans la mesure où elles ne sont pas reconduites et reflétées dans le libellé de l'article 8 du projet de loi, soit la disposition qui codifie l'engagement fédéral d'assurer le financement à long terme des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

L'article 8 du projet de loi C-35 devrait inclure une référence explicite aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, comme je le propose dans ma recommandation à la page 2 du mémoire. C'est ce que recommandent également le commissaire aux langues officielles et la Commission nationale des parents francophones.

Sans la modification proposée à l'article 8, les communautés de langue officielle en situation minoritaire risquent de se voir privées du financement fédéral nécessaire au maintien à long terme de leurs programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

J'ose croire que c'est par inadvertance que ces communautés ont été omises de l'article 8 et que le libellé actuel ne reflète pas l'intention réelle du Parlement. Heureusement, le Sénat est là pour corriger le tir et s'assurer que les droits et intérêts linguistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire ne soient pas relégués aux oubliettes. Cela a d'ailleurs été le rôle historique du Sénat.

Certaines personnes pourraient avancer l'argument selon lequel les modifications proposées ne sont pas nécessaires et que les changements effectués par la Chambre des communes suffisent pour garantir le financement à long terme. Respectueusement, ces personnes auraient tort.

À mon avis, un tribunal pourrait raisonnablement conclure que l'article 8, tel qu'il est rédigé à l'heure actuelle, engage uniquement le gouvernement fédéral à garantir le financement à long terme des programmes et services « destinés aux peuples autochtones ». Je dis cela pour deux raisons. D'abord, la jurisprudence de la Cour suprême du Canada.

La Cour suprême nous a montré que, en l'absence de directives claires du Parlement, les tribunaux ne devraient pas élargir la portée des droits linguistiques. Dans l'arrêt *Caron c. Alberta*, la Cour suprême a refusé de reconnaître l'existence de droits linguistiques en l'absence de garanties explicites dans les

documents. The court must give a generous interpretation to constitutional language rights; it must not create new ones.

It goes on to say, “When these rights were addressed in the Constitution Act, 1867, they were addressed explicitly [...]” I was a lawyer on this case. It was a hard-learned lesson for official language communities.

Therefore, if clause 8 does not explicitly mention programs for official language minority communities, it is more than likely that a court would conclude that the government is not obliged to guarantee them long-term funding.

The second reason relates to principles of statutory interpretation. It is well established in Canada that courts must:

[...] The words of an act are to be read in their entire context and in their grammatical and ordinary sense harmoniously with the scheme of the act, the object of the act, and the intention of Parliament.

This is an axiom of Canadian law.

Consequently, in interpreting clause 8, this provision must be placed in the context of the law as a whole. A judge seized with the question would note the absence of any reference to official language communities in clause 8, even though they are specifically mentioned in paragraph 7(1)(c) and subclauses 7(3) and 11(1).

It is in this context that the silence of clause 8 with regard to OLMCs risks giving the impression that it is a deliberate and intentional choice on the part of the legislator.

In other words, the current clause 8 would allow the government to argue before the courts that —

[*English*]

The Chair: I am so sorry. You are out of time, but you have given us your brief in both official languages. I thank you on behalf of my colleagues. We can go back to this in the questions. Ms. Arseneau Sluyter, please go ahead.

[*Translation*]

Nicole Arseneau Sluyter, President, Acadian Society of New Brunswick: Ladies and gentlemen, distinguished members of the Senate committee, it is with great pleasure that I address you today. I would like to express my gratitude to the committee for the opportunity to represent and express the concerns of the Acadian and francophone people of New Brunswick.

documents législatifs pertinents. Elle a dit : « La Cour doit donner une interprétation généreuse aux droits linguistiques constitutionnels; elle ne doit pas en créer de nouveaux. »

Elle renchérit plus loin : « [...] lorsque le législateur a conféré des droits linguistiques [...], il l’a fait de façon explicite [...] ». J’étais avocat dans ce dossier. C’était une leçon durement apprise pour les communautés de langue officielle.

Par conséquent, si l’article 8 ne mentionne pas explicitement les programmes destinés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, il est plus que vraisemblable qu’un tribunal conclurait que le gouvernement n’est pas obligé de leur garantir un financement à long terme.

La deuxième raison relève des principes d’interprétation des lois. Il est bien établi au Canada que les tribunaux doivent :

[...] lire les termes d’une loi dans leur contexte global en suivant le sens ordinaire et grammatical qui s’harmonise avec l’esprit de la loi, l’objet de la loi et l’intention du législateur.

C’est un axiome en droit canadien.

Par conséquent, en interprétant l’article 8, il faut placer cette disposition dans l’ensemble de la loi. Or, un juge saisi de la question constaterait l’absence de référence aux communautés de langue officielle à l’article 8, alors que ces dernières sont mentionnées spécifiquement à l’alinéa 7(1)c) et aux paragraphes 7(3) et 11(1).

C’est dans ce contexte que le silence de l’article 8 à l’égard des CLOSM risque de donner l’impression qu’il s’agit d’un choix délibéré et intentionnel de la part du législateur.

Autrement dit, l’article 8 actuel permettrait au gouvernement de plaider devant les tribunaux...

[*Traduction*]

La présidente : Je suis vraiment désolée. Votre temps de parole est écoulé, mais vous nous avez remis votre mémoire dans les deux langues officielles. Je vous remercie au nom de mes collègues. Nous pourrions y revenir pendant la période de questions. Madame Arseneau Sluyter, vous avez la parole.

[*Français*]

Nicole Arseneau Sluyter, présidente, Société de l’Acadie du Nouveau-Brunswick : Mesdames et messieurs les distingués membres du comité sénatorial, c’est avec grand plaisir que je m’adresse à vous aujourd’hui. Je tiens à exprimer au comité ma reconnaissance pour l’occasion qui m’est donnée de représenter et d’exprimer les préoccupations du peuple acadien et francophone du Nouveau-Brunswick.

I would also like to take a moment to thank the delegates from Acadian organizations who have invested their time and energy in the evaluation of full Acadian school governance in New Brunswick.

We are meeting today to address an issue of great importance: Bill C-35 on child care.

Ladies and gentlemen, let's remember that education is not a series of isolated steps, but rather a continuous path that begins long before elementary school. Daycare centres play an essential role in this journey, preparing our children for learning in French and ensuring the vitality of our Acadian and francophone culture.

When our little ones start attending daycare in French, they acquire the foundations of the language and, therefore, of their identity. It's at this point that their love for their mother tongue is born, and the foundation on which their entire educational journey will be built. Without daycare centres offering a French-speaking environment from early childhood onwards, we risk losing this solid foundation.

Our main concern lies with subsection 16(2) and sections 16.1 and 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. These elements of the Charter recognize the specificity of bilingualism in New Brunswick and access to minority-language education. We stress the importance of articulating these sections in the bill. By investing in French-language daycare, we are investing in the protection of our identity and our language. We're building a strong, sustainable future for our children. The continuum in education starts early, which is why it's essential to ensure access to French-language daycare for every child.

Let me tell you about a personal experience I've had since I've been in Saint John that shows just how important the educational continuum is. If we fail in this continuum, we contribute directly to assimilation to English. There aren't enough daycare centres in French, and some parents have no choice but to enrol their children in English-language schools. As a result, their children end up losing their mother tongue.

A friend of mine from Saint John, a French-speaking Acadian, had no choice but to enrol her children in an English-language school. She told me: "Nicole, I'm ashamed, my child doesn't speak French anymore."

As parents, we can do our best and speak French at home, but what sometimes happens is that the children spend more time at school than with us. I remember when I was working full-time, I didn't have time to talk to my daughter either. I'd finish work at 6 p.m., and by 7 p.m. my daughter would already be asleep, then we'd get ready for the next day.

Je tiens également à prendre un moment pour remercier les délégués des organismes acadiens qui ont investi leur temps et leur énergie dans l'évaluation de la pleine gestion scolaire acadienne en vigueur au Nouveau-Brunswick.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour aborder une question de haute importance : le projet de loi C-35 sur les garderies.

Mesdames et messieurs, rappelons-nous que l'éducation n'est pas une série d'étapes isolées, mais plutôt un chemin continu qui commence bien avant l'école primaire. Les garderies jouent un rôle essentiel dans ce parcours en préparant nos enfants à un apprentissage en français et en garantissant la vitalité de notre culture acadienne et francophone.

Lorsque nos petits commencent à fréquenter une garderie en français, ils acquièrent les bases de la langue et, donc, de leur identité. C'est à ce moment-là que naît l'amour pour la langue maternelle et la fondation sur laquelle tout leur parcours éducatif sera ensuite construit. Sans garderies offrant un environnement francophone dès la petite enfance, nous risquons de perdre cette base solide.

Notre principale inquiétude réside dans le paragraphe 16(2) et dans les articles 16.1 et 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Ces éléments de la Charte reconnaissent la spécificité du bilinguisme au Nouveau-Brunswick et l'accès à l'éducation dans la langue de la minorité. Nous insistons sur l'importance de bien articuler ces articles dans le projet de loi. En investissant dans des garderies en français, nous investissons dans la protection de notre identité et de notre langue. Nous façonnons un avenir solide et durable pour nos enfants. Le continuum en éducation commence tôt, et c'est la raison pour laquelle il est essentiel d'assurer l'accès à des garderies en français pour chaque enfant.

Permettez-moi de vous parler d'une expérience personnelle que je vis depuis que je suis à Saint-Jean et qui montre bien l'importance du continuum en éducation. Si on échoue par rapport à ce continuum, on contribue directement à l'assimilation à l'anglais. Il n'y a pas assez de garderies en français, et certains parents n'ont d'autre choix que d'inscrire leurs enfants dans des écoles anglophones. Résultat : leurs enfants finissent par perdre leur langue maternelle.

Une de mes amies de Saint-Jean, Acadienne francophone, n'a pas eu le choix d'inscrire ses enfants dans une école anglophone. Elle m'a dit : « Nicole, j'ai honte, mon enfant ne parle plus français. »

En tant que parents, nous pouvons faire de notre mieux et parler français à la maison, mais ce qui arrive parfois, c'est que les enfants passent plus de temps à l'école qu'avec nous. Je me souviens que quand je travaillais à temps plein, je n'avais pas le temps de parler avec ma fille non plus. Je finissais de travailler à 18 heures, et à 19 heures, ma fille était déjà endormie, puis on se préparait pour la journée suivante.

This personal experience highlights the importance of the continuum in education. If we don't manage to offer child care in French from early childhood onwards, we risk losing our language. Unfortunately, my friend's situation is far from unique, which is why we must insist on equitable access to French-language daycare for all children.

We are asking that New Brunswick's constitutional and linguistic specificity be taken into account in all agreements. This means integrating the provincial government's obligations in terms of linguistic duality and respect for the rights of official-language minorities into agreements with the federal government and their legislative framework.

That's why we're asking that the preamble and purpose of Bill C-35 be modified as we've outlined in appendix A. We believe that these legislative changes will make it possible to create federal-provincial agreements that will respect the rights of linguistic minorities. We also believe that these changes will respect the specificity of bilingualism in New Brunswick, as recognized in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which is reproduced in appendix B.

In our exchanges with the New Brunswick government, we have noted that the province is not opposed to correcting the inconsistency between the wording of Bill C-35 and the spirit of section 16.1 of the Charter. In other words, there seems to be an openness to rectifying this inconsistency.

Today, we appeal to you, ladies and gentlemen of the Senate. We're asking you to take concrete action, and we're asking for your cooperation and commitment. We ask you to work hand in hand to preserve our Acadian and francophone identity and culture, so that our children, grandchildren and future generations can continue to flourish in the language of their ancestors.

Thank you for your attention.

[English]

The Chair: Thank you very much, Ms. Arseneau Sluyter. Mr. Racine, you have the floor.

[Translation]

Jean-Luc Racine, Executive Director, Commission nationale des parents francophones: Madam Chair, senators, thank you for inviting the Commission nationale des parents francophones to testify today on Bill C-35. We're here to explain why it's essential to amend clause 8 of the bill.

Cette expérience personnelle met en lumière l'importance du continuum en éducation. Si nous n'arrivons pas à offrir des services de garde en français dès la petite enfance, nous risquons de perdre notre langue. La situation de mon amie est malheureusement loin d'être unique, et c'est la raison pour laquelle nous devons insister sur la nécessité de garantir un accès équitable à des garderies francophones pour tous les enfants.

Nous demandons que la particularité constitutionnelle et linguistique du Nouveau-Brunswick soit prise en compte dans toutes les ententes. Cela signifie d'intégrer les obligations du régime provincial en matière de dualité linguistique et de respect des droits des minorités de langue officielle aux ententes avec le gouvernement fédéral et à leur cadre législatif.

C'est pourquoi nous demandons que le préambule et l'objet du projet de loi C-35 soient modifiés comme nous l'avons présenté à l'annexe A. Nous sommes d'avis que ces changements législatifs permettront de créer des ententes fédérales-provinciales qui respecteront les droits des minorités linguistiques. Nous sommes également d'avis que ces changements respecteront la spécificité du bilinguisme au Nouveau-Brunswick, tel qu'il est reconnu dans la Charte canadienne des droits et libertés, qui est reproduite à l'annexe B.

Dans nos échanges avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, nous avons remarqué que la province ne s'oppose pas à une correction de l'incohérence entre le libellé du projet de loi C-35 et l'esprit de l'article 16.1 de la Charte. En d'autres termes, il semble qu'il y ait une ouverture pour ce qui est de remédier à cette incohérence.

Aujourd'hui, nous faisons appel à vous, mesdames et messieurs les sénateurs. Nous vous demandons de prendre des mesures concrètes, et nous sollicitons votre coopération et votre engagement. Nous vous demandons de travailler main dans la main pour préserver notre identité et notre culture acadienne et francophone, afin que nos enfants, nos petits-enfants et les générations à venir puissent continuer de s'épanouir dans la langue de leurs ancêtres.

Je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

La présidente : Merci beaucoup, madame Arseneau Sluyter. Monsieur Racine, vous avez la parole.

[Français]

Jean-Luc Racine, directeur général, Commission nationale des parents francophones : Madame la présidente, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, je vous remercie d'avoir invité la Commission nationale des parents francophones à témoigner aujourd'hui sur le projet de loi C-35. Nous sommes ici pour vous expliquer pourquoi il est essentiel d'apporter un amendement à l'article 8 du projet de loi.

In short, we want funding that meets our needs for early learning and child care for francophone children in minority situations.

The CNPF works actively with 750 French-language child care services in minority settings. We are therefore well placed to understand the difficulties that these service providers face in the field.

The situation is alarming. According to the latest census, in 2021, 141,635 children aged 0 to 4 are entitled to French-language education outside Quebec. However, the number of authorized spaces only allows us to serve 20% of these children. In 80% of cases, parents must turn to English-speaking daycare centres.

We've heard many heartbreaking testimonials from French-speaking parents who find that their children, after years of attending English-speaking daycares, now speak to them only in English.

Some parents then choose to enrol their children in English-language schools. Why would they do this? Because they're afraid their children won't be able to succeed in a French-speaking school. Unfortunately, this contributes to the assimilation of young children from coast to coast.

To remedy this situation, the Commission nationale des parents francophones is asking that Bill C-35 be strengthened. In our view, it is important to add a provision to clause 8, which deals with financial commitment.

In summary, we are asking for the following addition to clause 8, which reads as follows:

The Government of Canada commits to maintaining long-term funding for early learning and child care programs and services, including early learning and child care programs and services for Indigenous peoples.

We would like to add the following: "and official language minority communities."

Basically, what we want is for the federal government to ensure funding for our communities through early childhood agreements with the provinces and territories.

At present, the funding granted to the provinces creates very few spaces in French-speaking daycares. For example, in Alberta, only 19 of the 1,500 new child care spaces will go to the francophone community. In New Brunswick, 300 of the 1,900 new spaces created will be in French. In both cases, these numbers are well below the proportion of francophones in these provinces.

En bref, nous voulons obtenir un financement à la hauteur de nos besoins pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants francophones en situation minoritaire.

La CNPF travaille activement auprès de 750 services de garde francophones en contexte minoritaire. Nous sommes donc bien placés pour comprendre les difficultés que rencontrent ces prestataires de service sur le terrain.

La situation est alarmante. Selon le dernier recensement, en 2021, 141 635 enfants de 0 à 4 ans ont droit à l'éducation en français à l'extérieur du Québec. Cependant, le nombre de places autorisées ne permet de servir que 20 % de ces enfants. Dans 80 % des cas, les parents doivent donc se tourner vers les garderies anglophones.

Nous avons entendu plusieurs témoignages déchirants de parents francophones qui constatent, après des années de fréquentation de garderies anglophones, que leurs enfants ne leur parlent désormais qu'en anglais.

Des parents font alors le choix d'inscrire leurs enfants à l'école anglophone. Pourquoi? Parce qu'ils ont peur que leurs enfants ne puissent pas réussir leurs études dans une école francophone. Malheureusement, ceci contribue à l'assimilation de la petite enfance, et ce, d'un océan à l'autre.

Pour remédier à cette situation, la Commission nationale des parents francophones demande que le projet de loi C-35 soit renforcé. À notre avis, il est important d'ajouter une disposition à l'article 8, qui porte sur l'engagement financier.

En résumé, nous demandons l'ajout suivant à l'article 8, qui dit ceci :

Le gouvernement du Canada s'engage à maintenir le financement à long terme des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, notamment ceux destinés aux peuples autochtones.

Nous voudrions ajouter ce qui suit : « et aux communautés de langue officielle en situation minoritaire ».

Ce que nous voulons, dans le fond, c'est que le gouvernement fédéral s'assure d'un financement pour nos communautés dans le cadre d'ententes avec les provinces et les territoires ayant trait à la petite enfance.

À l'heure actuelle, le financement accordé aux provinces crée très peu de places dans les garderies francophones. Par exemple, en Alberta, seulement 19 des 1 500 nouvelles places en garderie iront à la communauté francophone. Au Nouveau-Brunswick, 300 des nouvelles places sur les 1 900 qui ont été créées seront en français. Dans les deux cas, il s'agit de quantités nettement inférieures à la proportion des francophones dans ces provinces.

To this sad reality, we must add another element: investments by provincial and territorial governments in new French-speaking daycare spaces remain very low.

As currently worded, Bill C-35 will not help French-speaking communities obtain more child care spaces. On the contrary, as drafted, Bill C-35 will increase the systemic inequalities that already exist.

That's why, Madam Chair, we want to improve clause 8. With the amendment we are proposing, we believe it is possible to improve early childhood services in minority francophone communities.

Thank you again for your attention. We'll be happy to answer any questions you may have.

[English]

The Chair: Thank you, Mr. Racine. We will proceed to questions from the senators. The senators will have four minutes each for their question and answer.

As chair, I would like to put my first question to you, Professor Larocque, and ask you to pick up from where you left off, which I believe was page 5, section 11. What does the case law suggest about the codification of language rights?

Mr. Larocque: I was long-winded and I did not deserve this generosity.

The Chair: Not at all, but you will only have four minutes.

Mr. Larocque: The remaining point I wanted to make had less to do with the case law and more to do with the general statutory principles of interpretation, which state that, essentially, when Parliament is silent in one part of the law but explicit in other parts of the law, courts are entitled to infer from that that it was an intentional silence.

Therefore, there is a Latin maxim — *Expressio unius est exclusio alterius* — which means that to specify something in one spot can infer a conclusion of wanting to exclude it elsewhere and vice versa. This is the risk that is created by the silence of section 8.

[Translation]

By not mentioning official language minority communities in clause 8, we essentially allow a court to eventually conclude that this was the legislator's intention, since specific mentions are included elsewhere in the bill, but it is silent here.

À cette triste réalité, il faut ajouter un autre élément : les investissements des gouvernements provinciaux et territoriaux restent très timides par rapport à de nouvelles places en garderies francophones.

Tel qu'il est formulé actuellement, le projet de loi C-35 n'aidera pas les communautés francophones à obtenir davantage de places en garderie. Au contraire, tel qu'il est libellé, le projet de loi C-35 accroîtra les inégalités systémiques qui existent déjà.

C'est pourquoi, madame la présidente, nous voulons bonifier l'article 8. Avec l'amendement que nous proposons, nous estimons qu'il est possible d'améliorer les services à la petite enfance en milieu francophone minoritaire.

Merci encore pour l'attention que vous nous avez accordée. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

[Traduction]

La présidente : Merci, monsieur Racine. Nous allons passer aux questions des sénateurs. Chacun disposera de quatre minutes pour poser sa question et entendre la réponse.

À titre de présidente, je voudrais vous poser ma première question, monsieur Larocque, et vous demander de reprendre là où vous vous êtes arrêté, c'est-à-dire à la page 5, section 11, je crois. Que suggère la jurisprudence au sujet de la codification des droits linguistiques?

M. Larocque : J'ai parlé très longtemps, et je ne méritais pas cette générosité.

La présidente : Pas du tout, mais vous n'aurez que quatre minutes.

M. Larocque : Le dernier point que je voulais soulever concerne moins la jurisprudence que les principes généraux d'interprétation législative, qui prévoient essentiellement que, lorsque le législateur est muet dans une partie de la loi, mais explicite dans d'autres, les tribunaux ont le droit d'en déduire qu'il s'agit d'un mutisme intentionnel.

Ainsi, il y a une maxime latine — *expressio unius est exclusio alterius* — qui signifie que le fait de préciser quelque chose à un endroit peut donner lieu à une conclusion selon laquelle son exclusion à un autre endroit était voulue, et vice versa. Tel est le risque créé par le silence de l'article 8.

[Français]

En ne mentionnant pas les communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'article 8, on permet essentiellement à un tribunal de conclure éventuellement que c'était l'intention du législateur, puisqu'on inclut des mentions spécifiques ailleurs dans le projet de loi, mais qu'on a voulu être silencieux ici.

I don't think that was Parliament's intention, nor that of this House. The historic jurisdiction of this House is precisely to correct errors and oversights that may have crept into a bill to protect the rights of official language minority communities.

That puts an end to the point I wanted to make.

[English]

The Chair: Thank you, Professor Larocque. You state in your brief you believe the House “inadvertently omitted” an alignment between the two sections of the act.

Was there no debate either at the HUMA committee or in the House of Commons on this matter?

Mr. Larocque: There was a debate on this issue generally. Why it was omitted from section 8, I would not dare venture an explanation.

The Chair: Okay.

Mr. Larocque: All we do know is that section 8 is currently silent, and it creates an incoherency within the law if it remains that way.

The Chair: Thank you, Professor Larocque.

Senator Cordy: Thank you, Professor Larocque. I read your brief last night; it was clear and concise, even for a non-lawyer. That's a compliment, by the way.

My question is for Ms. Arseneau Sluyter and Mr. Racine. You gave some very troubling information. I think, as a parent, to send an Acadian child to child care in the English language and have them lose their language would be heartbreaking for a parent.

I'm wondering whether or not we have been collecting data on minority rights or minority languages within provinces like Nova Scotia and New Brunswick that have significant Acadian populations.

I'm interested in data collection because for us, as a committee, to say we heard anecdotal evidence — it's easier if we can say there are so many people in the Atlantic region, or New Brunswick or Nova Scotia who are sending their children to English-speaking child care centres when, in fact, that is not the optimum.

You also gave numbers that were staggering about the percentage of children: 20% of Acadian children are being served.

Or, je ne pense pas que ce soit l'intention du Parlement ni celle de cette Chambre. La compétence historique de cette Chambre était justement de venir corriger et colmater des erreurs et des oublis qui s'étaient peut-être glissés dans un projet de loi pour protéger les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Cela met fin à l'argument que je voulais présenter.

[Traduction]

La présidente : Merci, monsieur Larocque. Dans votre mémoire, vous dites croire que la Chambre a omis « par inadvertance » d'harmoniser les deux articles du texte législatif.

N'y a-t-il pas eu de débat à ce sujet au sein du comité des ressources humaines ou à la Chambre des communes?

M. Larocque : Il y a eu un débat général sur cette question. Quant à la raison pour laquelle cela a été omis de l'article 8, je n'oserais pas m'avancer là-dessus.

La présidente : D'accord.

M. Larocque : Tout ce que nous savons, c'est que, à ce moment-ci, l'article 8 est muet, et qu'il créera une incohérence dans la loi s'il demeure ainsi.

La présidente : Merci, monsieur Larocque.

La sénatrice Cordy : Merci, monsieur Larocque. J'ai lu votre mémoire hier soir. Il est clair et concis, même pour un non-juriste. C'est un compliment, soit dit en passant.

Ma question s'adresse à Mme Arseneau Sluyter et à M. Racine. Vous avez présenté des renseignements très troublants. Je pense, en tant que parent, que le fait d'envoyer un enfant acadien dans une garderie anglophone et de lui faire perdre sa langue doit être déchirant pour un parent.

Je me demande si nous avons recueilli des données sur les droits des minorités ou les langues minoritaires dans des provinces comme la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, qui comptent une importante population acadienne.

Si je m'intéresse à la collecte de données, c'est que, si les membres du Comité disent qu'ils ont obtenu des données empiriques... C'est plus facile si nous pouvons préciser le nombre exact de personnes qui, dans la région de l'Atlantique, au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse, envoient leurs enfants dans des garderies anglophones alors que, dans les faits, ce n'est pas l'idéal.

Vous avez aussi fourni des chiffres effarants sur le pourcentage d'enfants : 20 % des enfants acadiens reçoivent les services.

Ms. Arseneau Sluyter: In my opinion, if the province had that data, it would be great. If we lose one child, it's too many.

[Translation]

I worked at the Saint John ARCf for over 19 years; we had over 350 children in two early childhood centres and there were and are waiting lists. I've lived in Saint John for so long that I meet people almost every day whose children aren't in a daycare centre.

In our minority regions, we see more and more couples, like mine, where one parent doesn't speak French and the other does. This greatly reduces the number of times you can speak French to your child. What's more, as you all know, the influence of the internet and everything that's going on out there in the world doesn't help us speak French.

In my opinion, if we can't accept our children, our babies, in our daycare centres, we're directly contributing to losing them. Parents, when their children arrive at kindergarten, feel helpless; they feel really bad and are afraid that their children won't succeed in school.

Numbers are important, yes, but we're a bilingual province. It shouldn't be a problem to send our children to be educated in French, whether in Saint John, Moncton, Fredericton or anywhere else in the province.

Mr. Racine: Unfortunately, it's very difficult to know how many francophones we have in English-language daycare centres, because we don't have access to this data. However, I can tell you that there are very long waiting lists. In Charlottetown alone, there are 120 young people on waiting lists, with a two- to three-year wait for child care. In Petit Voilier, in the Halifax region of Nova Scotia, there are nearly 350 young people on waiting lists of two to three years to get —

[English]

The Chair: I'm afraid your time is over. We will have to come back to this question.

Senator Seidman: Thank you to the witnesses for your critically important testimony. I say that as an English Quebecer.

I'm going to cut to the chase because this follows really well from our previous panel. There is a growing concern that clauses 7(3) and 8 don't cohere: the commitment to the Official Languages Act, yet no mention of official languages in long-term funding.

Mme Arseneau Sluyter : À mon avis, si la province avait ces données, ce serait formidable. Si nous perdons un enfant, c'est un enfant de trop.

[Français]

J'ai travaillé à l'ARCf de Saint-Jean pendant plus de 19 ans; on avait plus de 350 enfants dans deux services de centre de la petite enfance et il y a des listes d'attente. Cela fait tellement longtemps que je vis à Saint-Jean que je rencontre presque tous les jours des gens dont les enfants ne sont pas dans un centre de la petite enfance.

Dans nos régions minoritaires, on voit de plus en plus de couples, comme le mien, dont un parent ne parle pas français et l'autre oui. Cela réduit beaucoup les moments où on peut parler en français à son enfant. De plus, comme vous le savez tous, l'influence d'Internet et de tout ce qui se passe à l'extérieur dans le monde entier ne nous aide pas à parler en français.

Selon moi, si on ne peut pas accepter nos enfants, nos bébés, dans nos services de garde, on contribue directement à les perdre. Les parents, quand les enfants arrivent à la maternelle, se sentent impuissants; ils se sentent vraiment mal et ont peur que leurs enfants ne réussissent pas à l'école.

Les chiffres sont importants, oui, mais nous sommes une province bilingue. Cela ne devrait pas être un problème d'envoyer nos enfants se faire éduquer en français, que ce soit à Saint-Jean, à Moncton, à Fredericton ou n'importe où dans la province.

M. Racine : Il est malheureusement très difficile de savoir combien on a de francophones dans les services de garde anglophones, parce qu'on n'a pas accès à ces données. Cependant, je peux vous dire qu'il y a des listes d'attente très importantes. Pour Charlottetown, il y a 120 jeunes sur les listes d'attente, juste pour cette ville, avec deux à trois ans d'attente pour avoir accès au service de garde. Au Petit Voilier, dans la région d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, c'est près de 350 jeunes qui sont sur des listes d'attente de deux à trois ans pour avoir...

[Traduction]

La présidente : J'ai bien peur que votre temps soit écoulé. Il faudra revenir sur cette question.

La sénatrice Seidman : Je remercie les témoins de leurs témoignages extrêmement importants. Je le dis en tant que Québécoise anglophone.

Je vais aller droit au but, parce que cela s'inscrit dans le droit fil de notre discussion avec les témoins du groupe précédent. On s'inquiète de plus en plus de l'incohérence entre le paragraphe 7(3) et l'article 8: l'engagement énoncé dans la Loi sur les langues officielles, mais aucune mention des langues officielles pour ce qui est du financement à long terme.

We have linguistic minority communities — the English community in Quebec and the French communities in the other provinces and territories. Professor Larocque, you have, on page 2, made recommendations for amendments, because clearly this is being communicated very loudly to us. You have clause 8 amended and the preamble.

I know, Mr. Racine, that you as well presented to HUMA an amendment in clause 8 for a financial commitment, which you reiterated to us today.

I'd like you to tell us briefly the importance and whether, in fact, the two amendments you've put forward to us, Professor Larocque, are the way we should go.

Mr. Larocque: The recommendation I made I think is identical to the one made by CNPF. The Commissioner of Official Languages made a similar if not identical recommendation as well because, as you said, Senator Seidman, it does not cohere with the rest of the sections in the statute.

For the reasons outlined in my memo, there is a risk. There is a legal, juridical risk to that of basically harming and depriving official language minority communities of rights to which they otherwise would have been entitled had the statute been drafted with more care. This is an occasion to fix it.

The second recommendation I make is to, as we say, put belts and suspenders on it. By adding this paragraph that I suggest on page 2 of my memo to the preamble, we make the link between clause 7(3) and the commitments under the Official Languages Act to take positive measures to support education in the minority language, starting in early child care. This is a commitment that was explicitly made in the Official Languages Act, and, therefore, by reminding courts of this commitment in the preamble, we basically tie everything together, including clause 7(3) of this act, clause 8 and the preamble. I like things to be neat and coherent, and this, in my sense, would go a long way to ensure that.

Senator Seidman: There is no commitment to the Official Languages Act in the preamble. That is interesting. Now I am made very much more aware of that fact.

Mr. Larocque: There is no mention of the Official Languages Act in the preamble of Bill C-35.

Senator Seidman: Thanks for tying all of that together for us.

Nous avons des communautés linguistiques en situation minoritaire : la communauté anglophone au Québec ainsi que les communautés francophones dans les autres provinces et territoires. Monsieur Larocque, à la page 2, vous formulez des recommandations d'amendements, car, de toute évidence, cela nous est communiqué haut et fort. Vous proposez un amendement à l'article 8 et au préambule.

Je sais, monsieur Racine, que vous avez aussi présenté au comité des ressources humaines un amendement à l'article 8 pour ce qui est d'un engagement financier, que vous nous avez rappelé aujourd'hui.

J'aimerais que vous nous parliez brièvement de l'importance des deux amendements que vous nous proposez, monsieur Larocque, et que vous nous disiez si, en fait, ils constituent la voie à suivre.

M. Larocque : Je pense que ma recommandation est identique à celle de la CNPF. Le commissaire aux langues officielles a aussi fait une recommandation semblable, sinon identique, car, comme vous l'avez dit, sénatrice Seidman, il y a incohérence avec les autres articles du texte législatif.

Pour les raisons exposées dans mon mémoire, il y a un risque. Il y a un risque légal et juridique, soit essentiellement celui de porter atteinte aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et de les priver de droits dont elles auraient pu bénéficier si le texte législatif avait été rédigé avec plus de soin. C'est maintenant l'occasion de remédier à ce problème.

Ma deuxième recommandation, c'est, comme on dit, de porter une ceinture et des bretelles. Si l'on ajoute au préambule le paragraphe que je propose à la page 2 de mon mémoire, on établit un lien entre le paragraphe 7(3) et les engagements énoncés dans la Loi sur les langues officielles quant à la prise de mesures positives en vue d'appuyer l'éducation dans la langue de la minorité, et ce, dès la garderie. C'est un engagement qui est énoncé explicitement dans la Loi sur les langues officielles, de sorte que, en le rappelant aux tribunaux dans le préambule, nous lions essentiellement tout ensemble, y compris le paragraphe 7(3) du projet de loi, l'article 8 et le préambule. J'aime que les choses soient claires et cohérentes, et cela, à mon avis, contribuerait grandement à faire en sorte que ce soit le cas.

La sénatrice Seidman : Il n'y a pas d'engagement relativement à la Loi sur les langues officielles dans le préambule. C'est intéressant. Je suis maintenant beaucoup plus consciente de ce fait.

M. Larocque : Il n'y a aucune mention de la Loi sur les langues officielles dans le préambule du projet de loi C-35.

La sénatrice Seidman : Merci d'avoir lié tout cela ensemble pour nous.

Senator Osler: Thank you, witnesses, for being here today. My question follows on from my colleague Senator Seidman's question. It is for Mr. Racine and Professor Larocque.

I represent the province of Manitoba, where four out of five Franco-Manitobans live in Winnipeg, but unlike New Brunswick, Manitoba is not an officially bilingual province. Based on Statistics Canada data, within the past ten years, the demographic weight of Manitobans that could speak French has dropped. I understand and support the importance of early childhood as a crucial time in children's development, particularly for language.

Do you believe your suggested amendments would reinforce the bilateral agreements between federal, provincial and territorial governments on early childhood services in terms of funding commitments to official language minority communities across Canada?

[Translation]

Mr. Racine: Yes, certainly. There are federal-provincial-territorial agreements at the moment. In the agreements, there are principles regarding official languages. The needs of francophones must be taken into account.

The agreements have been in place since 2017. There is no funding to support francophones in Prince Edward Island, Nova Scotia, Ontario, Saskatchewan, British Columbia, the Northwest Territories and Nunavut. It's done well in some provinces, including Manitoba, where there are fairly firm commitments.

When there's no firm commitment to funding, that's what happens. We have some fine principles, as in clause 7 of the bill. What's really needed is a financial commitment. That's where we see tangible results. In provincial action plans, like Manitoba's, when there's been a firm commitment to francophones, with an amount of money and a number of spaces, we've seen the results. When it's just a nice principle, it's vague, and we see absolutely no results. It's important to include this in clause 8 of the bill.

Mr. Larocque: I'm going to piggyback on my colleague's comments by reiterating the importance, as I said in my opening remarks, of being explicit in bills. When it comes to language rights, the courts are skittish. They don't want to go beyond what the legislator has said on paper. You have to specify your intentions clearly on paper.

Secondly, I say yes to the territorial scope of agreements from coast to coast. This will make it possible to make firm commitments. As clause 8 says, there's also the temporal aspect,

La sénatrice Osler : Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui. Ma question fait suite à celle de ma collègue, la sénatrice Seidman. Elle s'adresse à M. Racine et à M. Larocque.

Je représente la province du Manitoba, où quatre Franco-Manitobains sur cinq vivent à Winnipeg, mais contrairement au Nouveau-Brunswick, le Manitoba n'est pas une province officiellement bilingue. Selon les données de Statistique Canada, au cours des 10 dernières années, le poids démographique des Manitobains qui pouvaient parler français a diminué. Je comprends et je reconnais l'importance de la petite enfance, qui est une période cruciale du développement d'un enfant, plus particulièrement en ce qui concerne la langue.

Croyez-vous que les amendements que vous proposez renforceraient les ententes bilatérales entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur les services à la petite enfance en ce qui a trait aux engagements de financement envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada?

[Français]

M. Racine : Oui, assurément. Il y a des ententes fédérales-provinciales-territoriales en ce moment. Dans les ententes, il y a des principes en ce qui concerne les langues officielles. On doit tenir compte des besoins des francophones.

Les ententes existent depuis 2017. Il n'y a aucun financement pour appuyer les francophones à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Cela se fait bien dans certaines provinces, dont le Manitoba, où il y a des engagements assez fermes.

Quand il n'y a pas d'engagement ferme sur le plan du financement, c'est ce qui arrive. On a de beaux principes, comme dans l'article 7 du projet de loi. Il faut vraiment un engagement financier. C'est là qu'on voit des résultats tangibles. Dans les plans d'action des provinces, comme au Manitoba, quand il y a eu un engagement ferme envers les francophones, avec un montant d'argent et un nombre de places, on a vu le résultat. Quand il s'agit d'un beau principe, c'est flou, on ne voit absolument pas de résultat. C'est important d'inscrire cela dans l'article 8 du projet de loi.

M. Larocque : Je vais « faire du pouce » sur les commentaires de mon collègue en rappelant l'importance, comme je le disais dans mes remarques préliminaires, d'être explicite dans les projets de loi. Lorsqu'il s'agit de droits linguistiques, et les tribunaux sont frileux. Ils ne veulent pas aller au-delà de ce que le législateur a dit sur papier. Il faut le spécifier sur papier si telle est l'intention.

Deuxièmement, je dis oui à la portée territoriale des ententes d'un océan à l'autre. Cela permettra de faire des engagements fermes. L'article 8 le dit, il y a aussi l'aspect temporel, le long

the long term. It's not just geographical, but temporal; it's in the future. Governments change, laws remain. The law has to be permanent and ensure this long-term financing.

[English]

Senator Moodie: Thank you to our witnesses today. I wanted to refer to an earlier comment about the discussion in the House of Commons on this matter. There was significant discussion in the House dedicated to the opportunity to amend section 8, and they didn't. In fact, no members brought it forward. There was significant discussion about education for official language minority communities and recognition that it's essential to protect them from assimilation to preserve culture. I think we are all very supportive of that here.

That is what section 7 is about. It deals with the criteria for funding and it makes clear that those communities must be included and that this must be reflected in all the agreements. Section 8 is about something different. Section 8 is about the mechanisms, the pathways, by which money is distributed through agreements with provinces, territories and Indigenous governments — existing pathways for mechanisms of distribution of funding.

I also want to point out that when I asked the government about altering section 8 and including in an amended bill a new pathway for funding directly to communities, which is not the policy intent of this bill, I was told — and I'll give it to you straight — that the Government of Canada already has long-standing funding relationships with the provinces, territories and Indigenous bodies, which are their pathways for distributing money. I was also told that there are concerns, frankly, about negatively impacting these relationships, especially with Indigenous people, by adding new funding commitments. New pathways to official language communities, or to any particular community, are not recognized as a funding pathway, but a community. The established partners or funding mechanisms will be the way that money is distributed to provinces, territories and Indigenous communities to provide ELCC services within their jurisdictions.

My question to all of you is this: What would your response to this be? It's about a mechanism for funding. It is not about omitting a group.

Ali Chaisson, Executive Director, Acadian Society of New Brunswick: We have institutions that we have fought long and hard to create. The one that comes to mind that best alludes to the question you've asked, Senator Moodie, is our francophone

terme. Ce n'est pas simplement géographique, mais temporel; c'est dans l'avenir. Les gouvernements changent, les lois restent. Il faut que la loi soit permanente et assure ce financement à long terme.

[Traduction]

La sénatrice Moodie : Je remercie nos témoins d'aujourd'hui. J'aimerais revenir sur un commentaire qui a été fait plus tôt concernant la discussion à la Chambre des communes à ce sujet. Une importante discussion a eu lieu à la Chambre sur la possibilité de modifier l'article 8, et il ne l'a pas été. En fait, aucun député n'a fait de proposition à cet égard. Il y a eu une importante discussion sur l'éducation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et il a été reconnu qu'il est essentiel de les protéger de l'assimilation afin de préserver la culture. Je pense que nous sommes tous très favorables à cela.

C'est l'objet de l'article 7. Il traite des critères de financement, et il précise que ces communautés doivent être incluses et que cela doit se refléter dans toutes les ententes. L'article 8 porte sur quelque chose de différent. Il traite des voies et des mécanismes par lesquels l'argent est distribué dans le cadre d'ententes avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, des voies et des mécanismes existants de distribution du financement.

Je tiens également à souligner que, lorsque j'ai demandé au gouvernement de modifier l'article 8 et d'inclure dans une version modifiée du projet de loi une nouvelle voie pour le financement direct des collectivités, ce qui n'est pas l'intention du projet de loi, je me suis fait dire — et je vais vous le dire sans détour — que le gouvernement du Canada entretenait depuis longtemps déjà des relations de financement avec les provinces, les territoires et les organismes autochtones, et qu'il s'agit de leur façon de distribuer l'argent. On m'a aussi dit que, bien franchement, on craignait que l'ajout de nouveaux engagements financiers ait une incidence négative sur ces relations, en particulier celles avec les peuples autochtones. Les nouvelles voies vers les communautés de langue officielle, ou vers quelque communauté particulière que ce soit, ne sont pas reconnues comme des voies de financement, mais comme une communauté. C'est par le truchement des partenaires ou des mécanismes de financement que l'argent sera distribué aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones en vue de la fourniture de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sur leur territoire.

La question que je vous pose à tous est la suivante : que répondriez-vous à cela? C'est une affaire de mécanisme de financement, et non pas d'omission d'un groupe.

Ali Chaisson, directeur général, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick : Nous disposons d'institutions dont la création a exigé une longue et dure bataille. Celles qui me viennent à l'esprit et qui répondent le mieux à la question que

school boards, which are the only para-public institutions, other than municipalities in certain provinces, that we fully control. School boards are obligated under provincial law to adhere to all of the financial obligations and the correction of measures that their respective auditors general will do in due course.

In terms of a pathway, that would be a para-public entity to a government entity. In terms of francophone communities, they are probably the easiest way to adhere and create a pathway that would be acceptable, as opposed to putting in a situation and system where not-for-profit organizations or others would be responsible for that level of engagement.

There are existing institutions and pathways. I've always believed — I've been in front of many committees over the last many years and I've always brought forward the same point — the time has come that the federal government enable direct conversations between the federal government and minority-language institutions, in particular, in this case, school boards.

School boards at their own behest could create structures and put the mechanisms in place to their delivery agencies, and it would be one less level of government. I think in terms of being able to have direct access to where the rubber hits the road, it would be an interesting corrective measure.

Senator Moodie: Does anyone else want to comment?

The Chair: You don't have time, but I'll allow anyone else to comment. I'm not sure I heard a direct answer to your question, so maybe we can get it from others?

[*Translation*]

Mr. Racine: Just to be very clear, we're not asking for a new funding mechanism; we just want to make sure that within the framework of federal-provincial agreements, the needs of francophone minority communities are taken into account.

We understand very well that there are two funding mechanisms, but in the mechanism that affects the provinces and territories, it must be very clear that the needs of francophones must be taken into account, and that this be done not just in terms of principles, but in terms of financial commitment.

Mr. Larocque: If I may, I'd like to add to that.

Clause 8, on the other hand, specifies that funding is passed on through agreements between the federal government, the

vous avez posée, sénatrice Moodie, ce sont nos conseils scolaires francophones, qui sont les seules institutions parapubliques, mises à part les municipalités dans certaines provinces, que nous contrôlons entièrement. Selon les lois provinciales, les conseils scolaires sont tenus de respecter toutes les obligations financières et les mesures de correction que leurs vérificateurs généraux respectifs prendront en temps opportun.

Pour ce qui est de la voie, il s'agirait d'une entité parapublique par rapport à une entité gouvernementale. En ce qui concerne les communautés francophones, elles constituent probablement la façon la plus facile d'adhérer et de créer une voie qui serait acceptable, par opposition à la création d'une situation et d'un système où les organismes sans but lucratif ou d'autres seraient responsables de ce niveau d'engagement.

Des institutions et des voies sont en place. J'ai toujours cru — j'ai comparu devant de nombreux comités au cours des dernières années et j'ai toujours fait valoir le même argument — que le temps était venu pour le gouvernement fédéral de favoriser des conversations directes avec les institutions de langue minoritaire, plus particulièrement, dans ce cas-ci, les conseils scolaires.

Les conseils scolaires pourraient, de leur propre initiative, créer des structures et mettre en place des mécanismes pour leurs organismes de prestation, et ce serait un palier de gouvernement de moins. Je pense que, si nous pouvions avoir un accès direct aux choses concrètes, il s'agirait d'une mesure corrective intéressante.

La sénatrice Moodie : Quelqu'un d'autre veut-il faire un commentaire?

La présidente : Vous n'avez pas le temps, mais je vais permettre à quelqu'un d'autre de répondre. Je ne suis pas certaine d'avoir entendu une réponse directe à votre question, alors peut-être pourrions-nous l'obtenir de quelqu'un d'autre?

[*Français*]

M. Racine : Juste pour être très clair, on ne demande pas un nouveau mécanisme de financement; on veut juste s'assurer que, dans le cadre des ententes fédérales-provinciales, on tient compte des besoins des communautés francophones en situation minoritaire.

On comprend très bien qu'il y a deux mécanismes de financement, mais dans le mécanisme qui touche les provinces et les territoires, il faut que ce soit très clair que l'on doit tenir compte des besoins des francophones et que cela ne se fait pas juste sur le plan des principes, mais de l'engagement financier.

M. Larocque : Si on me le permet, j'aimerais renchérir.

L'article 8, par ailleurs, spécifie que le financement est transmis dans le cadre d'ententes entre le fédéral, les provinces

provinces and the territories, and not directly to the communities, and that's not what's being asked for and reflected in the suggested amendments.

So it's not a new mechanism that's being proposed here, but quite simply, as my colleague suggests, taking into account the linguistic rights of official language minority communities in a firm long-term commitment.

Senator Cormier: My first question is for Mr. Larocque, and then I have a question for the Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

As I understand it, given the jurisprudence, the importance of including official language minority communities in clause 8 is essential to the cohesion of the bill as a whole and to the interpretation a court would make of it, should it end up before the courts.

Mr. Larocque: You've understood very well.

Senator Cormier: Second point: If I understood correctly, in clause 8, if we include official language minority communities, that doesn't mean that the federal government must negotiate directly with the communities as such; did I understand correctly?

Mr. Larocque: I agree with your reading. In fact, that's what clause 8 provides. Funding is to be granted primarily through agreements with provincial governments, not with communities, not with the CNPF or the FCFA or some other entity, but directly with governments. That's how federal transfers are made. Clause 8 doesn't change that.

Senator Cormier: My question is for Ms. Arseneau Sluyter and Mr. Chaisson — in fact, I'd like to congratulate you on your election as president of the Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick and on the moving testimony you gave us on the issues affecting New Brunswick's particular situation.

What I'd like to know or better understand with you, even though I have a good idea of the situation, is that this framework legislation makes it possible to create agreements with the provinces. Some agreements have already been signed, as Senator Dasko pointed out, but in fact they will have to be renewed. So this framework legislation is very important for the renewal of these agreements.

Can you tell us briefly about the current challenges you're facing in New Brunswick with the provincial government in implementing these agreements, to understand the meaning of the amendments you're proposing?

et les territoires, et pas directement aux communautés, et ce n'est pas ce qui est demandé et reflété dans les amendements suggérés.

Donc, ce n'est pas un nouveau mécanisme qui est proposé ici, mais tout simplement, comme le suggère mon collègue, la prise en compte des droits linguistiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans l'engagement ferme à long terme.

Le sénateur Cormier : Ma première question ira à M. Larocque, puis j'aurai une question pour la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Si j'ai bien compris, compte tenu de la jurisprudence, l'importance de l'inclusion des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans l'article 8 est essentielle à la cohésion du projet de loi dans son ensemble et à l'interprétation qu'en ferait une cour, si cela se retrouvait devant les tribunaux.

M. Larocque : Vous avez bien compris.

Le sénateur Cormier : Deuxième élément : si j'ai bien compris, à l'article 8, si l'on inclut les communautés de langue officielle en situation minoritaire, cela n'implique pas que le gouvernement fédéral doit négocier directement avec les communautés comme telles; est-ce que j'ai bien compris?

M. Larocque : Je partage votre lecture. C'est d'ailleurs ce que prévoit l'article 8. Le financement doit être accordé principalement dans le cadre d'accords avec les gouvernements provinciaux, pas avec les communautés, pas avec le CNPF ou la FCFA, ou peu importe, mais directement avec les gouvernements. C'est comme cela que se font les transferts fédéraux. L'article 8 ne change rien à ces façons de faire.

Le sénateur Cormier : Ma question s'adresse à Mme Arseneau Sluyter et M. Chaisson — d'ailleurs, je veux vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et pour le témoignage émouvant que vous nous avez livré sur les enjeux qui touchent la situation particulière du Nouveau-Brunswick.

Ce que j'aimerais savoir ou mieux comprendre avec vous, bien que j'aie une bonne idée de la situation, c'est que cette loi-cadre permet de créer des ententes avec des provinces. Il y a des ententes qui ont déjà été signées, comme l'a précisé la sénatrice Dasko, mais en fait, elles devront être renouvelées. Cette loi-cadre est donc très importante pour le renouvellement des ententes.

Pouvez-vous nous expliquer assez succinctement les défis actuels que vous rencontrez au Nouveau-Brunswick avec le gouvernement provincial dans la mise en œuvre de ces ententes, pour comprendre le sens que vous donnez aux amendements que vous proposez?

Mr. Chaisson: At present, the province is directly involved in negotiations with the federal government, and apart from the consultations — which we'll call "consultations," because that's what we have to call them — there is very little room for the community to influence how the province negotiates, and therefore how the money and spaces will be distributed and how it will be done on the territory.

In New Brunswick, it's a special situation, as you know, senator. We have a different linguistic regime, and section 16.1 of the Charter gives a very organic specificity to New Brunswick's linguistic regime. For Senator Moodie, apart from Indigenous people, only Acadians in Canada recognize collective rights. In that sense, it's very important for us to have a say in federal-provincial negotiations, and to be able to intervene at an early stage. We have to make sure that our proportion — I don't like that term — that the right proportion is able to deliver the programs we need within existing frameworks.

However, to conclude, there's a big difference between equality and equity. As you well know, some regions have difficulties: labour, availability of space, accessibility. So, there's a gap, and I have the impression that we'll have to think about it seriously during these negotiations. That's why it's so important that these communities have a place at the negotiating table, that they have a say in this, to ensure that when the money is transferred from the federal government to the provinces, we'll be able to make adjustments to avoid continuing this two-tier development.

Senator Cormier: Thank you.

[English]

The Chair: Thank you, Professor Larocque.

[Translation]

Senator Mégie: My question relates to paragraph 7(1)(a) and is for Mr. Larocque; if we have time, I'll ask the other members of the group for their opinion.

If we look at this provision, it's as if the money is earmarked to facilitate equitable access, including service provided by public, not-for-profit child care providers.

My question is this: Since you said we needed to be explicit in the law to avoid courts finding certain concepts unclear, if we want public funds to exclusively finance public child care

M. Chaisson : Actuellement, la province nous interpelle, elle est directement impliquée dans des négociations avec le fédéral, et à part les consultations — qu'on peut nommer des « consultations », parce qu'on doit les appeler ainsi —, il y a effectivement très peu de marge de manœuvre pour que la communauté influence la manière dont la province négocie, et donc la manière dont l'argent et les places seront distribués et comment cela va se faire sur le territoire.

Au Nouveau-Brunswick, c'est une situation particulière — vous le savez, monsieur le sénateur. Il y a un régime linguistique différent, et l'article 16.1 de la Charte donne une spécificité très organique au régime linguistique du Nouveau-Brunswick. Pour la sénatrice Moodie, à part les Autochtones, il n'y a que les Acadiens au Canada qui ont une reconnaissance de droits collectifs. Dans ce sens-là, il est très important pour nous d'avoir notre mot à dire dans les négociations fédérales-provinciales et d'être en mesure d'intervenir très tôt. Il faut nous assurer que notre proportion — je n'aime pas ce terme-là —, que la juste proportion soit capable de livrer des programmes dont on a besoin à l'intérieur des cadres existants.

Par contre, pour conclure, il y a une grande différence entre égalité et équité. Comme vous le savez très bien, certaines régions ont de la difficulté : main-d'œuvre, disponibilité d'espace, accessibilité. Donc, il y a un écart et j'ai l'impression qu'il y faudra penser sérieusement lors de ces négociations. Voilà pourquoi il est si important que ces communautés aient une place à la table des négociations, qu'elles aient leur mot à dire là-dedans, pour s'assurer que lorsque l'argent sera transféré du gouvernement fédéral vers les provinces, on sera en mesure de faire des ajustements pour éviter de poursuivre ce développement à deux phases.

Le sénateur Cormier : Merci.

[Traduction]

La présidente : Merci, monsieur Larocque.

[Français]

La sénatrice Mégie : Ma question porte sur l'alinéa 7(1)a) et s'adresse à M. Larocque; si on a du temps, je demanderai l'opinion des autres membres du groupe.

Si on regarde cet article, c'est comme si l'argent était réservé pour faciliter un accès équitable, notamment le service offert par des fournisseurs de services de garde d'enfants publics et à but non lucratif.

Ma question est la suivante : puisque vous avez dit qu'il fallait être explicite dans la loi pour éviter que l'interprétation trouve certains concepts flous, si on veut que les fonds publics financent

services, do you think this wording is correct or would it be open to interpretation? In the text, it says “in particular those that are provided by public and not-for-profit child care providers.”

Mr. Larocque: Which provision are you referring to specifically?

Senator Mégie: Paragraph 7(1)(a).

Mr. Larocque: The word *notamment* is open to several interpretations. Sometimes it means, as the English version reflects, “in particular,” but sometimes it means “including”; these are two nuances. The term sometimes conveys two different meanings. That’s why we have an advantage in Canada: With the co-drafting of laws in both languages, we can cross-interpret, and thus bring out the shared, common meaning. If you look at the English version, you’ll see that *notamment* means “in particular.” So that’s what we’re trying to emphasize. If that was the question, I hope I’ve answered it correctly.

So, is it unclear? Personally, that’s not what I focused on in my analysis, which was on clause 8. In light of the amendments made by the House of Commons to subclause 7(3) and paragraph 7(1)(c)... Let’s say that it’s the way these three provisions work together that creates a problem for clause 8. Because clause 8 —

Senator Mégie: I didn’t want to get to clause 8; I just wanted to... In fact, we don’t want them to line the pockets of private child care companies.

Mr. Larocque: I don’t want to venture into that area; I’m not an expert in this field.

Legislative interpretation is more up my alley.

Senator Mégie: What do you think about taking public funding and funding private child care centres? Should we keep that money exclusively for public organizations?

Mr. Racine: Actually, that’s a big question. As a matter of principle, we think it’s important to invest in the public system, first and foremost. You know, we’re so short of daycare services... Far be it from me to discredit the organizations, because we have for-profit francophone organizations and we need all types of services to succeed.

I’d like to point out one important thing that’s often overlooked: In our public non-profit sector, there’s a lot of social entrepreneurship. These are highly innovative people who come up with new solutions. A sense of enterprise, even in the public sector —

exclusivement les services de garde publics, pensez-vous que ce libellé est correct ou serait-il sujet à interprétation? Dans le texte, on parle de « notamment ceux offerts par des fournisseurs de services de garde d’enfants publics et à but non lucratif ».

M. Larocque : Vous êtes à quelle disposition plus précisément?

La sénatrice Mégie : À l’alinéa 7(1)a).

M. Larocque : Le terme « notamment » prête justement à plusieurs interprétations. Parfois, il veut dire, comme le reflète la version anglaise, *in particular*, mais parfois, il veut dire *including*; ce sont deux nuances. Le terme rend parfois deux sens différents. C’est pour cela qu’on a un avantage au Canada : avec la corédaction des lois dans les deux langues, on peut faire l’interprétation croisée, et donc faire ressortir le sens partagé et commun. En regardant la version anglaise, on comprend que « notamment » veut dire *in particular*. Donc, on cherche à mettre l’accent là-dessus. Si c’était bien la question, j’espère y avoir bien répondu.

Alors, est-ce qu’il y a un flou? Personnellement, ce n’est pas là-dessus que je me suis attardé pour mon analyse, qui portait sur l’article 8. À la lumière des modifications apportées par la Chambre des communes au paragraphe 7(3) et à l’alinéa 7(1)c)... Disons que c’est le fonctionnement de ces trois dispositions ensemble qui créent un problème à l’article 8. Parce que l’article 8...

La sénatrice Mégie : Je ne voulais pas arriver à l’article 8; je voulais juste pour cela... En fait, on ne souhaite pas qu’ils aillent remplir les poches d’entreprises privées en matière de garde d’enfants.

M. Larocque : Je ne veux pas me hasarder sur ce terrain; je ne suis pas un expert de cet univers de fonctionnement sur le terrain.

L’interprétation des lois, c’est plus dans mes cordes.

La sénatrice Mégie : Que pensez-vous de prendre le financement public et de financer des centres privés de garde d’enfants? Est-ce qu’on devrait garder exclusivement cet argent pour les organismes publics?

M. Racine : En fait, c’est une grande question. Par principe, nous trouvons qu’il est important d’investir dans le système public, d’abord et avant tout. Vous savez, on est tellement en manque de services de garde... Loin de moi l’idée de discréditer les organismes, parce qu’on a des organismes francophones à but lucratif et on a besoin de tous les types de services pour réussir.

J’aimerais signaler une chose importante que l’on oublie souvent : dans notre secteur public sans but lucratif, il y a beaucoup d’entrepreneuriat social. Ce sont des gens très innovateurs, qui arrivent avec de nouvelles solutions. Le sens de l’entreprise, même dans le secteur public...

[English]

The Chair: Thank you, Mr. Racine.

[Translation]

Senator Petitclerc: Thank you to our guests; this is a very important conversation.

I have a question for Mr. Racine and Ms. Arseneau Sluyter, if we have time to get both answers.

I'd like you to help us highlight the crucial importance of access to French-language child care in a minority setting, and in the context of what I think is a possible snowball effect, a domino effect.

You illustrated this a little while ago. Let's take the example of a young francophone: in his English-speaking daycare environment; he may go to an English-language primary and secondary school, where he will make English-speaking friends. Can we even think of an impact on his future involvement, on his participation in his community and, consequently, a potential impact on the vitality of this community? If so, is this documented and quantifiable? Do we have any data to that effect?

Mr. Racine: Thank you for the question.

In my testimony, I was talking about a francophone family, a family from Alberta with two francophone parents and their 4-year-old daughter who understood French, but always spoke to her parents in English. These parents, even though they were French-speaking, were tempted to believe that if the little girl went to a French school, she would fail, so she was sent to an English school. Our experience in the field clearly shows that as soon as children enter an English school, it's all over, even in immersion. Basically, everything happens in English, and it's often very difficult to get these children back. Experience in the field shows that it's very difficult.

As soon as people switch to the English-speaking side, within a few years, they forget French. Some French-speaking parents now speak to their children in English, because French is out of use. We don't have statistical data, because as soon as people switch to English, we lose them. We do, however, have statistical data showing that the rate of assimilation among francophones is very real. In our opinion, it starts in early childhood.

Senator Petitclerc: Thank you.

[Traduction]

La présidente : Merci, monsieur Racine.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Merci à nos invités; c'est une conversation très importante.

J'aurais une question pour M. Racine et Mme Arseneau Sluyter, si nous avons le temps d'avoir les deux réponses.

J'aimerais que vous nous aidiez à mettre en relief l'importance cruciale de l'accès à un service de garde en français en milieu minoritaire et, dans le contexte de ce que je pense, d'un possible effet boule de neige, d'un effet domino.

Vous l'avez illustré quelque peu tout à l'heure. Prenons l'exemple d'un jeune francophone : dans son milieu de service de garde anglophone, il ira possiblement dans une école primaire et secondaire en anglais, il se fera des amis anglophones; pouvons-nous même penser à un impact sur son engagement futur, sur sa participation à sa communauté et, par conséquent, à un impact potentiel sur la vitalité de cette communauté? Dans l'affirmative, est-ce documenté et quantifiable? Avons-nous des données à cet effet?

M. Racine : Je vous remercie de la question.

Dans mon témoignage, je parlais d'une famille francophone, soit une famille de l'Alberta avec deux parents francophones et leur petite fille de 4 ans qui comprenait le français, mais qui parlait toujours en anglais à ses parents. Ces parents, même s'ils étaient francophones, étaient tentés de croire que si la petite allait dans une école française, elle échouerait, donc elle irait dans une école anglaise. Notre expérience sur le terrain montre clairement que dès que les enfants entrent à l'école anglophone, c'est terminé, même en immersion. Dans le fond, tout se passe en anglais et souvent, c'est très difficile de ramener ces enfants. L'expérience sur le terrain montre que c'est très difficile.

Dès que les gens passent du côté anglophone, d'ici quelques années, ils oublient le français. Il y a des parents francophones qui s'adressent maintenant à leurs enfants en anglais, parce que le français est hors d'usage. Nous n'avons pas de données statistiques, car dès que les gens passent du côté anglophone, on les perd. Nous avons cependant des données statistiques qui montrent que le taux d'assimilation chez les francophones est bien réel. Selon nous, cela commence dès la petite enfance.

La sénatrice Petitclerc : Merci.

[English]

Senator Moodie: I just wanted to make another final comment here that it really isn't within this committee's mandate or the scope of the bill to create new funding pathways. I think we all agree on that.

The provinces would provide school boards with the money that would support minority language groups. That is the official pathway that exists right now for provinces and territories.

Some pots of money and investments in this area over the years have certainly suggested that Canada has been consistent in putting money forward to this, \$14 million over five years for training official language community educators, \$50 million over five years to build the sector further, and the Action Plan for Official Languages is the pathway for that.

What has been the outreach, your outreach and that of other members of your community, to the provinces and municipalities, who effectively decide where the money goes once it enters the funding mechanisms that exist? That is the pathway, isn't it?

Mr. Chaisson: Over the years, organizations have produced many reports. The Commission nationale des parents francophones was known years ago to have produced a report called *Où sont passés les milliards \$?*

At times when the federal government proceeds to transfer money to provincial coffers, and I've done the exercise myself many times, you'd have to be a very capable forensic accountant to figure out where the money goes. I'm not accusing anybody of anything. I'm just saying when the federal government transfers \$50 million to Newfoundland for French education, when \$50 million leaves Ottawa, the provincial government should see \$50 million. But suddenly you don't see \$50 million; you see \$45 million. And two years later, when the auditor's report comes out, it is all of a sudden \$32 million. It is extremely difficult to trace the money.

Once it's in provincial coffers, there is a multitude of associated fees. Some provinces decide to pay their own bureaucrats with federal dollars when that money is supposed to arrive at a community level.

I'm not going to open a can of worms here and say that everybody is guilty of a whole bunch of things. I'm just saying that oftentimes what the communities lobby to gain versus what they eventually receive is not always the same.

[Traduction]

La sénatrice Moodie : Je voulais simplement faire une dernière observation. La création de nouvelles voies de financement ne relève pas du mandat du comité et dépasse la portée du projet de loi. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Les provinces fourniraient aux conseils scolaires l'argent nécessaire pour soutenir les groupes linguistiques minoritaires. C'est la voie officielle qui existe actuellement pour les provinces et les territoires.

Certains fonds et investissements qui ont été consacrés à cela au fil des ans permettent assurément de penser que le Canada affecte régulièrement des fonds à cet égard, 14 millions de dollars sur cinq ans pour la formation des éducateurs des communautés de langue officielle, 50 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer le secteur, et le Plan d'action pour les langues officielles est la voie pour cela.

Quels sont les contacts que vous avez eus, vous et les autres membres de votre communauté, avec les provinces et les municipalités, qui décident effectivement où vont les fonds une fois qu'ils parviennent aux mécanismes de financement existants? Il s'agit de la voie, n'est-ce pas?

M. Chaisson : Au fil des ans, les organismes ont produit beaucoup de rapports. Il y a plusieurs années, la Commission nationale des parents francophones a produit un rapport intitulé *Où sont passés les milliards \$?*

Parfois, lorsque le gouvernement fédéral transfère des sommes dans les coffres des provinces — et j'ai moi-même fait l'exercice à maintes reprises —, il faut être un juricomptable très compétent pour comprendre où va l'argent. Je n'accuse personne de quoi que ce soit. Je dis simplement que, lorsque le gouvernement fédéral transfère 50 millions de dollars à Terre-Neuve pour l'éducation en français, lorsque 50 millions de dollars partent d'Ottawa, le gouvernement provincial devrait recevoir 50 millions de dollars, mais voilà que, soudainement, on ne voit plus 50 millions de dollars, mais 45 millions de dollars. Et deux ans plus tard, lorsque le rapport de la vérificatrice générale est publié, c'est tout à coup 32 millions de dollars. Il est extrêmement difficile de retracer l'argent.

Une fois que l'argent se trouve dans les coffres des provinces, il y a une multitude de frais connexes. Certaines provinces décident de payer leurs propres fonctionnaires avec l'argent du gouvernement fédéral alors que cet argent est censé parvenir aux communautés.

Je ne vais pas ouvrir une boîte de Pandore en disant que tout le monde est coupable de toutes sortes de choses. Tout ce que je dis, c'est que, bien souvent, il y a un écart entre ce que les communautés ont obtenu grâce à leur lobbying et ce qu'elles reçoivent au bout du compte.

The Chair: That leads me to a final question to you, Mr. Chaisson. Would having an amendment in the bill correct that situation? Because the obfuscation of how money flows is still in the system.

Mr. Chaisson: If I'm sitting at a table where I have negotiated and I agree that we will get \$250 million over five years, I know that we're supposed to get \$250 million over five years. If I'm sitting at a committee at a ministerial level and I'm able to follow the pathways of this funding over the course of the time of the agreement, then I can actually make adjustments.

If we're never at the table and we have no availability, no visibility to understand what's going on, it becomes relatively nebulous.

The Chair: Thank you very much to our witnesses. This has been a fascinating conversation. I thank you very much for your wisdom. Colleagues, we are adjourned now.

(The committee adjourned.)

La présidente : Cela m'amène à vous poser une dernière question, monsieur Chaisson. Est-ce que le fait d'apporter un amendement au projet de loi permettrait de corriger cela? Car la confusion quant à la façon dont l'argent circule demeure présente.

M. Chaisson : Si je suis assis à une table de négociation et que je suis d'accord pour que nous obtenions 250 millions de dollars sur cinq ans, je sais que nous sommes censés obtenir 250 millions de dollars sur cinq ans. Si je fais partie d'un comité ministériel et que je suis en mesure de suivre le cheminement de ces fonds au cours de la période visée par l'accord, je peux apporter des correctifs.

Si nous ne sommes jamais à la table et que nous n'avons aucune capacité de voir et de comprendre ce qui se passe, cela devient relativement nébuleux.

La présidente : Merci beaucoup à nos témoins. Cette conversation a été fascinante. Je vous remercie beaucoup de votre sagesse. Chers collègues, la séance est levée.

(La séance est levée.)
